



BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

**MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU
TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**



**PLAN D' ACTIONS TRIENNAL (PAT) GLISSANT 2021-2023
DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE
MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE
(SNMAP) 2021-2025**

Mars 2021

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	iii
INTRODUCTION	1
I. RAPPEL DES ELEMENTS DE LA STRATEGIE	1
I.1. Les fondements	1
I.2. La vision	3
I.3. Les principes directeurs	3
I.4. Les orientations stratégiques	5
II. AXES, ACTIONS ET ACTIVITES	6
II.1. AXE 1 : Renforcement du capital humain de l'administration publique	7
II.1.1. Objectif stratégique 1.1 : Améliorer la gestion des ressources humaines	7
II.1.2. Objectif stratégique 1.2 : Promouvoir les valeurs républicaines dans l'administration publique	10
II.2. AXE 2 : Promotion d'une administration électronique	11
II.2.1. Objectif stratégique 2.1 : Améliorer le cadre juridique et de sécurisation de l'utilisation des TIC dans l'administration	12
II.2.2. Objectif stratégique 2.2 : Renforcer les infrastructures de communication et de connectivité de l'administration	13
II.2.3. Objectif stratégique 2.3 : Rendre accessibles les prestations de services publics aux usagers/clients à travers les TIC	15
II.3. AXE 3 : Impulsion des réformes organisationnelles et institutionnelles	16
II.3.1. Objectif stratégique 3.1: Rationnaliser la gestion des structures publiques	16
II.3.2. Objectif stratégique 3.2 : Améliorer l'architecture des structures publiques conformément aux réformes	17
II.4. AXE 4 : Pilotage de la stratégie	18
II.4.1. Objectif stratégique 4.1 : Coordonner et communiquer sur les actions de la stratégie	18
II.4.2. Objectif stratégique 4.2 : Renforcer les capacités des acteurs en charge de la coordination	19
III. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION	20
III.1. Dispositif de mise en œuvre	20
III.1.1. Les instruments de mise en œuvre	20
III.1.2. Les acteurs de mise en œuvre	21
III.1.3. Le cadre organisationnel	21
III.2. Suivi et évaluation	22
III.3. Mécanisme de financement	23
IV. ANALYSE ET GESTION DES RISQUES	23
ANNEXES	25
Annexe 1 : Cadre de programmation des activités	i

SIGLES ET ABREVIATIONS

EA	Effet attendu
EDIC	Espaces de dialogue et d'interpellation dans les communes
ENP	Etude nationale prospective
EPE	Etablissement public d'Etat
FPH	Fonction publique hospitalière
FPP	Fonction publique parlementaire
FPT	Fonction publique territoriale
GAR	Gestion axée sur les résultats
GRH	Gestion des ressources humaines
MDENP	Ministère du développement de l'économie numérique et des postes
MFPTPS	Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale
ODD	Objectifs de développement durable
OS	Objectif stratégique
OSC	Organisation de la société civile
PAT	Plan d'actions triennal
PNDES	Plan national de développement économique et social
PSDMA	Plan stratégique décennal de modernisation de l'administration publique
PS-GAL	Politique sectorielle « <i>Gouvernances administrative et locale</i> »
PS-ITCH	Politique sectorielle « <i>Infrastructures de transport, de communication et d'habitat</i> »
PTA	Plan de travail annuel
PTF	Partenaire technique et financier
RESINA	Réseau informatique national de l'administration
RGAP	Réforme globale de l'administration publique
SIG	Service d'information du gouvernement
SIGED	Système intégré de gestion électronique des dossiers
SNCS	Stratégie nationale de cyber sécurité
SNMAP	Stratégie nationale de modernisation de l'administration publique
SP-MABG	Secrétariat permanent de la modernisation de l'administration et de la bonne gouvernance
TBRH	Tableau de bord de gestion des ressources humaines
TIC	Technologie de l'information et de la communication
TPEE	Tableau prévisionnel des emplois et des effectifs
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine

INTRODUCTION

Le Gouvernement du Burkina Faso par l'entremise du ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale en étroite collaboration avec les autres départements ministériels et des institutions aussi bien que des OSC, du secteur privé, s'est doté d'une Stratégie nationale de modernisation de l'administration publique (SNMAP) et d'un plan d'actions pour la période 2021-2025.

Le présent plan d'actions triennal glissant de mise en œuvre de la SNMAP couvre la période 2021-2023. Il s'agit pour cette période triennale, de retenir des actions et activités prioritaires pour marquer l'importance et la nécessité de la modernisation de l'administration.

Ce plan d'actions vise à consolider les acquis de la mise en œuvre du plan stratégique décennal de modernisation de l'administration qui a couvert la période 2011-2020 et à poursuivre les efforts de modernisation de l'administration publique.

Sa mise en œuvre vise à l'atteinte des effets attendus du référentiel national de développement et de ceux des Objectifs de développement durable (ODD) en ce qui concerne la modernisation de l'administration à l'horizon 2025.

Le présent plan d'actions triennal glissant 2021-2023 est articulé comme suit : i) rappel des éléments de la SNMAP, ii) dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation du plan d'actions de la SNMAP et iii) analyse et gestion des risques.

I. RAPPEL DES ELEMENTS DE LA STRATEGIE

I.1. Les fondements

Au niveau international, on peut retenir entre autres les fondements suivants :

- **Agenda 2030 des Nations unies**

La présente stratégie tire son fondement des Objectifs de développement durable (ODD). En effet, le programme de développement durable des Nations unies à l'horizon 2030 offre l'occasion de transformer la définition des politiques publiques et de renforcer la coopération internationale en vue d'obtenir des résultats plus équitables. Ainsi, la SNMAP contribue à l'atteinte de l'ODD 16 : « *promouvoir l'avènement des sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, les institutions efficaces, responsables et ouvertes* ».

- **Agenda 2063 de l'Union africaine**

L'agenda 2063 adopté en 2015 vise l'accélération de la mise en œuvre des initiatives continentales dont l'aspiration n°3 ambitionne de voir une Afrique où règnent la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme et l'État de droit. A cet effet, la SNMAP contribue à la réalisation de l'Agenda à travers

la prise de mesures et actions visant l'instauration de la bonne gouvernance dans le fonctionnement de l'administration publique.

- **Directives de l'UEMOA**

La stratégie s'appuie sur la directive N°06/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant lois de finances au sein de l'Union économique et monétaire Ouest africaine (UEMOA) qui recommande aux administrations publiques de réformer leurs organisations et leurs modes de fonctionnement selon l'orientation de la gestion axée sur les résultats (budget-programme).

La stratégie s'appuie également sur les directives n°1 et n°3 relatives à l'harmonisation des politiques de contrôle et de régulation du secteur des télécommunications et à l'interconnexion des réseaux et services de télécommunications en ce qu'elle consacre l'axe 2 à la promotion de l'administration électronique.

Les principaux fondements de la SNMAP au plan national sont :

- **Etude nationale prospective (ENP) Burkina 2025**

La SNMAP tire également ses fondements de la vision de l'ENP Burkina 2025, intitulée : « *Le Burkina Faso, une nation solidaire, de progrès et de justice, qui consolide son respect sur la scène internationale* » et qui appelle « *les Burkinabè à transformer les déterminants de l'évolution du système Burkina pour rendre l'économie nationale compétitive, conforter la croissance et la prospérité, et améliorer leur qualité de vie* ».

En effet, la stratégie ambitionne d'améliorer les performances de l'administration publique afin de contribuer à la satisfaction et à l'amélioration des conditions de vie des populations à travers la délivrance de biens et services publics de qualité.

- **Plan national de développement économique et social (PNDES)**

La SNMAP s'aligne au PNDES et consolide les effets de son axe 1 : « *réformer les institutions et moderniser l'administration* ». Elle contribue particulièrement à l'atteinte des effets attendus suivants du PNDES : *E.A 1.1.4 : l'accès à l'information juste est assuré pour tous E.A 1.1.5 : les coopérations régionale et internationale sont améliorées, E.A 1.1.6 : l'administration publique est efficace et efficiente et E.A 1.1.7 : le système de redevabilité est développé à tous les niveaux.*

- **Politique sectorielle gouvernance administrative et locale (PS-GAL)**

La stratégie tire également ses fondements de la PS-GAL (2018-2027) à travers sa contribution à la mise en œuvre de l'axe 1 : « *modernisation de l'administration et lutte contre la corruption* ». En effet, la stratégie contribue à l'atteinte des objectifs stratégiques suivants : i) promouvoir les principes de bonne gouvernance et un service public de qualité et ii) répondre aux besoins des administrations publiques en ressources humaines de qualité et améliorer la gestion des ressources humaines de la fonction publique et de leurs effets.

- **Politique sectorielle Infrastructures de transport, de communication et d'habitat (PS-ITCH) 2018-2027**

La stratégie tire aussi son fondement de la PS-ITCH en son axe 2 : « *développement des équipements et des infrastructures durables et résilientes* » et de l'OS 2.2 : « *amélioration de la desserte du territoire national par la réalisation d'infrastructures aux normes internationales* ». En effet, elle contribue à l'atteinte de deux (02) effets attendus de la PS-ITCH à savoir : EA 2.2.1: les réseaux d'accès large bande sont construits et EA 2.2.2: les infrastructures de communication et de l'information sont développées et modernisées.

I.2. La vision

Sur la base des éléments du diagnostic stratégique de l'administration publique, la vision de la stratégie nationale de modernisation de l'administration s'énonce comme suit : « ***À l'horizon 2025, le Burkina Faso dispose d'une administration publique d'excellence soutenue par des valeurs républicaines, au service des usagers/clients*** ».

L'administration publique d'excellence implique une administration orientée résultats, qui conjugue les moyens (humains de qualité, transformation numérique, environnement juridique adapté, etc.) en vue de la production de biens et services de qualité accessibles aux usagers/clients aussi bien du point de vue financier que physique ou psychologique.

Les valeurs républicaines font références au respect des lois et des principes de transparence, de neutralité de l'Etat, d'équité et d'intérêt général. Elles sont les fondamentaux permettant à l'administration publique de remplir pleinement ses missions que sont la satisfaction des usagers/clients et l'impulsion d'un développement harmonieux du pays.

I.3. Les principes directeurs

La mise en œuvre de la stratégie de modernisation de l'administration repose sur les principes directeurs que sont le respect de l'égalité des usagers/clients devant le service public, le leadership, la gestion axée sur les résultats, le partenariat et la subsidiarité, la communication, la proactivité et la prise en compte des questions transversales (genre, environnement, l'approche basée sur les droits humains ...).

- **Respect de l'égalité des usagers/clients devant le service public** : la modernisation de l'administration vise à satisfaire les usagers/clients dans la délivrance des services publics. Elle va de pair avec plus de facilité d'accès aux différents services. La délivrance de ses services doit se faire en toute impartialité, en mettant en place des conditions d'accès aux services publics égalitaires pour tous, un service moderne sans exclusion de bénéficiaires.

L'équité implique la justice sociale et la question de partage équitable des richesses d'une nation entre les citoyens. Dans le cadre de cette stratégie, le respect dudit principe vise à réduire les disparités régionales et à offrir à

tous les citoyennes et les citoyens, où qu'ils résident, un accès équitable aux services publics.

- **Leadership** : le leadership se définit comme la capacité de conduire les parties prenantes à s'impliquer et à agir pour réaliser une ambition collective ou atteindre un objectif commun. Cette stratégie doit se positionner comme le référentiel par excellence en matière de modernisation de l'administration publique. Sous le leadership du ministère en charge de la modernisation, les priorités définies dans cette stratégie seront mises en œuvre par les différents acteurs (ministères, institutions, société civile, secteur privé, collectivités territoriales).
- **Gestion axée sur les résultats** : la Gestion axée sur les résultats (GAR) est une approche participative qui aligne les efforts sur les résultats attendus en impliquant et en responsabilisant toutes les parties prenantes dans le processus de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques publiques. Elle optimise l'utilisation des ressources humaines, matérielles et financières. La mise en œuvre des actions de modernisation doit prendre en compte les principes clés de la GAR tels que le leadership, l'efficacité, l'efficience, le partenariat et la subsidiarité¹, la participation, la transparence, la redevabilité et la responsabilisation.
- **Communication** : la communication sur l'action publique est un outil de la gouvernance moderne. Elle se veut un mécanisme ou un référentiel d'ajustement du pouvoir, qui relève tout autant de la participation que de la crédibilité de la gouvernance. La communication est donc indispensable à la vulgarisation des actions de modernisation de l'administration afin de donner plus de visibilité à la stratégie, de faciliter son appropriation par les acteurs et de recueillir la perception des bénéficiaires.
- **Proactivité** : l'application de ce principe devra faire en sorte que l'exécution des actions de modernisation de l'administration s'inscrive dans une démarche prospective au niveau de tous les acteurs afin de faire face aux menaces et d'exploiter les meilleures opportunités offertes. Les acteurs impliqués dans l'exécution de la stratégie devront pouvoir anticiper l'avenir. Pour ce faire, ils doivent être outillés pour réagir avec efficacité aux éventuelles menaces et risques ou de tirer profit des opportunités favorables à la modernisation de l'administration publique.
- **Prise en compte des questions transversales** (genre, environnement, les droits humains, etc.).
 - le genre : il peut être défini sous l'angle des inégalités et des disparités entre hommes et femmes en examinant les différentes catégories sociales dans le but d'une plus grande justice sociale et

¹Le principe de partenariat-subsidiarité prône une action concertée entre l'administration et les autres acteurs du développement dans le cadre d'une collaboration dynamique et efficace. Chaque acteur apporte ses compétences spécifiques et se sent directement responsable du résultat attendu du partenariat.

d'un développement équitable. La stratégie entend réduire les inégalités entre hommes et femmes en tenant compte des deux (02) composantes dans leur spécificité dans la modernisation de l'administration publique ;

- l'environnement : la protection de l'environnement fait partie intégrante du processus de développement durable. La stratégie entend faire la promotion d'une administration d'économie d'énergie et privilégiant l'énergie verte, utilisant des matériaux biodégradables (encres...), et assurant une gestion efficace des déchets générés par l'administration publique (moins productrice de déchets, moins de papier...);
- les droits humains : elle repose sur l'égal accès de tous les usagers/clients sans distinction aucune aux services publics. Ainsi, la stratégie promeut le respect des droits et obligations (prérogatives et libertés) reconnus à tout individu en vertu de sa qualité d'être humain, dans ses relations avec la collectivité et avec les autres individus dans le processus de délivrance des services publics.

I.4. Les orientations stratégiques

La SNMAP vise l'atteinte de l'objectif global intitulé : « *Accroître la performance de l'administration publique dans la production des biens et services de qualité pour la satisfaction des usagers/clients* » avec des impacts escomptés. Le tableau suivant présente la synthèse des objectifs, des impacts escomptés, des effets attendus et des résultats attendus de la mise en œuvre de la SNMAP.

Tableau N°1 : Synthèse des axes, objectifs et effets attendus de la stratégie

AXES STRATEGIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	EFFETS ATTENDUS
AXE 1 : RENFORCEMENT DU CAPITAL HUMAIN DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE	OS 1.1 : Améliorer la gestion des ressources humaines	E.A 1.1.1 : Les agents en charge de la GRH sont satisfaits de l'utilisation de leurs outils modernes
		E.A 1.1.2 : Les agents publics sont satisfaits de leurs conditions de travail
		E.A 1.1.3 : Les besoins en ressources humaines des administrations publiques tenant compte du genre sont satisfaits
		E.A 1.1.4 : Les experts publics sont valorisés
	OS 1.2 : Promouvoir les valeurs républicaines dans l'administration publique	E.A 1.2.1 : Les agents publics ont le sens du service public
		E.A 1.2.2 : Les citoyens sont satisfaits de l'exercice de la redevabilité de leurs gouvernants
		E.A 1.2.3 : Les usagers/clients sont satisfaits de l'accueil et de l'accès à l'information administrative

AXES STRATEGIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	EFFETS ATTENDUS
AXE 2 : PROMOTION D'UNE ADMINISTRATION ELECTRONIQUE	OS 2.1 : Améliorer le cadre juridique et sécuritaire de l'administration à l'utilisation des TIC	E.A 2.1.1 : L'encadrement juridique de l'administration est adapté à l'utilisation des TIC
		E.A 2.1.2 : Les systèmes d'informations de l'administration sont sécurisés
	OS 2.2 : Renforcer les infrastructures de communication et de connectivité de l'administration	E.A 2.2.1 : L'offre de service électronique sur le territoire national est améliorée
		E.A 2.2.2 : La communication interne de l'administration est fluide
		E.A 2.2.3 : L'utilisation de la bande passante internationale est améliorée
	OS 2.3 : Rendre accessibles les prestations de services publics aux usagers/clients à travers les TIC	E.A 2.3.1 : La demande des services publics aux moyens des TIC par les usagers/clients s'est accrue
E.A 2.3.2 : Les délais de délivrance des prestations de services publics sont réduits		
AXE 3 : IMPULSION DES REFORMES ORGANISATIONNELLES ET INSTITUTIONNELLES	OS 3.1 : Rationnaliser la gestion des structures publiques	E.A 3.1.1 : Les structures publiques centrales et déconcentrées sont efficaces
	OS 3.2 : Améliorer l'architecture des structures publiques conformément aux réformes	E.A 3.2.1 : La structure organisationnelle de l'administration est cohérente avec les réformes
AXE 4 : PILOTAGE DE LA STRATEGIE	OS 4.1 : Piloter et coordonner les actions de la stratégie	E.A 4.1.1 : Le pilotage et la coordination sont efficaces
		E.A 4.1.2 : Le mécanisme de planification et de suivi-évaluation est efficace
		E.A 4.1.3 : La gestion du changement à travers la communication sur les actions de modernisation est assurée
	OS 4.2 : Renforcer les capacités des acteurs en charge de la coordination	E.A 4.2.1 : Les capacités des ressources humaines sont renforcées
E.A 4.2.2 : Les dotations en ressource matérielles et financières sont améliorées		

II. AXES, ACTIONS ET ACTIVITES

La stratégie nationale de modernisation de l'administration publique (SNMAP) 2021-2025 est structurée autour de quatre (04) axes.

II.1. AXE 1 : Renforcement du capital humain de l'administration publique

Cet axe stratégique vise à développer le capital humain en vue de relever les défis en matière de modernisation de l'administration publique à travers deux (02) objectifs stratégiques qui sont : i) OS 1.1 : Améliorer la gestion des ressources humaines et ii) OS 1.2 : Promouvoir les valeurs républicaines dans l'administration publique.

II.1.1. Objectif stratégique 1.1 : Améliorer la gestion des ressources humaines

Quatre (04) effets sont attendus sous l'OS 1.1. Il s'agit de : i) E.A 1.1.1 : les agents en charge de la GRH sont satisfaits de l'utilisation de leurs outils modernes, ii) E.A.1.1.2 : les agents publics sont satisfaits de leurs conditions de travail, iii) E.A 1.1.3 : les besoins en ressources humaines des administrations publiques en tenant compte du genre sont satisfaits et iv) E.A 1.1.4 : les experts publics sont valorisés.

E.A 1.1.1 : Les agents en charge de la GRH sont satisfaits de l'utilisation de leurs outils modernes

Pour cet effet, il s'agira de développer et d'opérationnaliser les outils de gestion des ressources humaines (GRH) en vue d'une meilleure rationalisation de la gestion des agents publics.

Les actions en lien avec cet effet consisteront, d'une part à la mise en œuvre des outils modernes de GRH et d'autre part, au renforcement du cadre institutionnel et juridique de la gestion des ressources humaines.

Action 1.1.1.1 : Mise en œuvre des outils modernes de GRH

Les activités programmées pour la réalisation des objectifs de cette action sont : i) développer un outil informatisé de gestion des effectifs et des dépenses de personnel (SIRH), ii) élaborer une politique salariale, ii) élaborer une stratégie RH, iii) concevoir un guide méthodologique d'élaboration du bilan social des ministères et institutions, iv) mettre en œuvre le tableau de bord RH (R2H), v) élaborer un dispositif permanent informatisé de contrôle des diplômes des agents publics, vi) élaborer un plan de formation en prenant en compte les thématiques spécifiques et transversales, vii) former des formateurs des acteurs en charge de la GRH à l'utilisation des outils RH (Guide de procédure disciplinaire, Tableau de bord RH...), vii) former les acteurs en charge de la GRH à l'utilisation des outils RH et ix) suivre et évaluer la mise en œuvre des outils de GRH.

Action 1.1.1.2 : Renforcement du cadre institutionnel et juridique de la gestion des ressources humaines

Les activités programmées pour la réalisation des objectifs de cette action sont : i) élaborer les textes d'application des statuts des agents de la fonction publique, ii) élaborer des recueils en matière de GRH (Textes, décisions de justice, notes...),

iii) vulgariser les textes en matière de GRH, iv) sensibiliser les acteurs sur le fonctionnement des organes consultatifs et des cadres de concertation en RH (Conférence RH, Conseil consultatif de la FP, Comité technique paritaire, Comité DRH), v) créer un cadre de concertation entre les fonctions publiques (fonction publique d'Etat, FPP, FPH, FPT), les EPE et les Statuts autonomes), vi) créer un cadre de concertation des fonctions publiques avec les juridictions administratives.

E.A.1.1.2 : Les agents publics sont satisfaits de leurs conditions de travail

Au sens de cet effet attendu, les orientations visent la création d'un cadre de travail convivial et sécurisé pour les agents publics.

L'action publique portera sur : i) le renforcement des capacités matérielles, ii) l'amélioration de la motivation des agents publics et iii) le renforcement de la sécurité des agents publics dans leur environnement de travail.

Action 1.1.2.1 : Renforcement des capacités matérielles (acquisition, réhabilitation)

Les activités programmées pour la réalisation des objectifs de cette action sont : i) acquérir un kit minimal d'équipements adapté à chaque poste de travail, ii) concevoir le guide méthodologique d'élaboration de plan d'équipement, iii) élaborer les plans d'équipements ministériels, iv) acquérir les matériels roulants au profit des structures publiques, v) assurer la maintenance, la réhabilitation et l'entretien du matériel au profit des structures publiques, vi) acquérir des consommables informatiques au profit des structures publiques et vii) acquérir des fournitures de bureau au profit des structures publiques.

Action 1.1.2.2 : Amélioration de la motivation des agents publics

Les activités prévues pour l'atteinte des objectifs de cette action sont : i) mettre en œuvre le dispositif de traitement accéléré des actes de carrière et de la prise en compte de l'incidence financière (intégration, avancement, reclassement, actes de sorties temporaires et définitives, RSA/RCA...), ii) élaborer et mettre en œuvre un mécanisme de reconnaissance du mérite des agents publics tenant compte du genre (promotion, récompense), iii) mettre en œuvre l'AMU au profit des agents publics, iv) mettre en place de nouvelles formes motivantes d'organisation du travail (système de rotation, élargissement des tâches, enrichissement des tâches, télé travail), v) organiser des activités de team building (partage d'expériences, sorties d'immersion, tourisme local...) et vi) mettre en place les mutuelles professionnelles.

Action 1.1.2.3 : Renforcement de la sécurité des agents publics dans leur environnement de travail

Les activités programmées pour la réalisation des objectifs de cette action sont : i) installer des systèmes de sécurisation modernes dans les bâtiments administratifs,

ii) équiper les édifices publics de matériel de sécurité incendie et iii) mettre en place un mécanisme de prévention du harcèlement dans les lieux de travail.

E.A 1.1.3 : Les besoins en ressources humaines des administrations publiques en tenant compte du genre sont satisfaits

Pour cet effet, il s'agira de rendre disponibles des ressources humaines compétentes et suffisantes au profit des structures publiques en vue de la délivrance de services publics de qualité.

Les actions en lien avec cet effet consisteront, d'une part à la mise en œuvre d'un dispositif de recrutement efficace et d'autre part, au renforcement du dispositif de formations initiale et continue.

Action 1.1.3.1 : Mise en œuvre d'un dispositif de recrutement efficace

Les activités qui concourent à la réalisation de cette action sont : i) adopter un manuel de procédure du recrutement des agents de la fonction publique, ii) élaborer et mettre œuvre les TPEE, iii) mettre en place un mécanisme de gestion de la mobilité des agents publics tenant compte du genre et iv) généraliser la dématérialisation du processus de recrutement des agents publics.

Action 1.1.3.2 : Renforcement du dispositif de formations initiale et continue

Les activités programmées pour la réalisation de cette action sont : i) élaborer des modules sur des thématiques transversales d'auto-formation continue en ligne au profit des agents publics, ii) relire les curricula de formation des centres et écoles professionnelles en tenant compte des thématiques transversales et iii) assurer des formations à distance dans les écoles et centres de formation professionnelle.

E.A 1.1.4 : Les experts publics sont valorisés

L'enjeu est d'œuvrer dans le placement des experts publics dans les organisations et institutions internationales. Les principales actions à mettre en œuvre sont : i) la mise en place d'un mécanisme de promotion de l'expertise burkinabè à l'étranger et ii) la mise en œuvre de la stratégie de valorisation de l'expertise publique.

Action 1.1.4.1 : Mise en place d'un mécanisme de promotion de l'expertise burkinabè à l'étranger

Les activités programmées pour la réalisation de cette action sont : i) élaborer des recueils de bonnes pratiques par domaine d'activités, ii) vulgariser les recueils sur les bonnes pratiques auprès des partenaires internationaux, iii) organiser des espaces de partages d'expériences (fora, colloques, mentorat, tutorat, coaching), iv) mettre en place un système d'attestation des acquis professionnels des agents publics (délivrance de document attestant la participation à des processus majeurs).

Action 1.1.4.2 : Mise en œuvre de la stratégie de valorisation de l'expertise publique (mise en œuvre de la loi)

Les activités programmées pour la réalisation de cette action sont : i) adopter les textes juridiques prévus par la stratégie nationale de valorisation de l'expertise publique (SNVEP), ii) vulgariser la SNVEP, iii) créer et mettre à jour un répertoire des experts publics, iv) mettre en place une structure en charge du placement des experts publics dans les organismes et instances internationales, v) mettre en place le dispositif de délivrance des agréments et vi) tenir les sessions des organes prévus par la SNVEP.

II.1.2. Objectif stratégique 1.2 : Promouvoir les valeurs républicaines dans l'administration publique

Cet objectif stratégique est composé de trois (03) effets attendus : i) E.A 1.2.1 : les agents publics ont le sens du service public, ii) E.A 1.2.2 : les citoyens sont satisfaits de l'exercice de la redevabilité de leurs gouvernants et iii) E.A 1.2.3 : les usagers/clients sont satisfaits de l'accueil et de l'accès à l'information administrative.

E.A.1.2.1 : Les agents ont le sens du service public

Les actions à mettre en œuvre pour atteindre cet effet sont : i) l'élaboration des outils sur le sens du service public et ii) la promotion des droits et des obligations des agents publics.

Action 1.2.1.1 : Elaboration des outils sur le sens du service public

Pour la réalisation de cette action, les activités suivantes ont été identifiées : i) élaborer les codes d'éthique et de déontologie, ii) élaborer les chartes sectorielles de la qualité du service public, et iii) élaborer les chartes d'accueil des usagers/clients.

Action 1.2.1.2 : Promotion des droits et des obligations des agents publics

Les activités programmées pour la réalisation de cette action sont : i) former les agents nouvellement recrutés sans formation initiale sur la déontologie de la fonction publique, ii) organiser des campagnes de sensibilisation sur le sens du service public, iii) mettre en place un dispositif de formation civique dans les ECFP et iv) former les membres du conseil de discipline des ministères sur le guide de procédure disciplinaire de la fonction publique d'Etat.

E.A 1.2.2 : Les citoyens sont satisfaits de l'exercice de la redevabilité de leurs gouvernants

Pour atteindre cet effet, deux (02) actions ont été programmées, il s'agit i) du renforcement du système de suivi-évaluation des politiques publiques et ii) du renforcement de la transparence dans l'administration publique.

Action 1.2.2.1 : Renforcement du système de suivi-évaluation des politiques publiques

Les activités programmées pour la réalisation de cette action sont : i) former les acteurs en charge de la planification et du suivi évaluation des politiques publiques, ii) mettre en place une base de données nationale des politiques publiques et iii) concevoir un dispositif national dématérialisé de suivi-évaluation des politiques publiques.

Action 1.2.2.2 : Renforcement de la transparence dans l'administration publique

Pour la réalisation de cette action, les activités suivantes ont été programmées : i) vulgariser les politiques publiques, ii) mettre en place un système d'identification par badge des agents publics et des usagers/clients, iii) renforcer les capacités des acteurs des structures de contrôle et iv) mettre en place les comités anti-corruption des ministères et institutions.

E.A 1.2.3 : Les usagers/clients sont satisfaits de l'accueil et de l'accès à l'information administrative

Les actions de cet effet sont : i) la mise en place des cadres d'accueil et d'orientation des usagers/clients et ii) le renforcement de la communication dans l'administration publique.

Action 1.2.3.1 : Mise en place de cadres d'accueil et d'orientation des usagers/clients

Pour la réalisation de cette action, les activités suivantes ont été programmées : i) créer et rendre fonctionnels les services d'accueil et ii) réaliser l'adressage des bâtiments administratifs et des structures publiques.

Action 1.2.3.2 : Renforcement de la communication dans l'administration publique

Les activités programmées pour la réalisation de cette action sont : i) tenir à jour les plateformes de communication électronique des structures publiques et ii) mettre en ligne les documents administratifs.

II.2. AXE 2 : Promotion d'une administration électronique

L'axe 2 a pour ambition de permettre à l'administration de tirer le meilleur profit du développement de l'économie numérique afin d'améliorer sa performance à travers la délivrance des biens et services publics de qualité en vue de satisfaire les usagers/clients. Cette finalité se décline en trois (03) objectifs stratégiques : i) OS 2.1 : Améliorer le cadre juridique et de sécurisation de l'utilisation des TIC dans l'administration, ii) OS 2.2 : Renforcer les infrastructures de communication et de connectivité de l'administration et iii) OS 2.3 : Rendre accessibles les prestations de services publics aux usagers/clients à travers les TIC.

II.2.1. Objectif stratégique 2.1 : Améliorer le cadre juridique et de sécurisation de l'utilisation des TIC dans l'administration

Deux (02) effets attendus sont définis en lien avec l'OS 2.1 à savoir : i) E.A 2.1.1 : l'encadrement juridique et institutionnel de l'administration est adapté à l'utilisation des TIC et ii) E.A 2.1.2 : les systèmes d'information de l'administration sont sécurisés.

E.A 2.1.1 : L'encadrement juridique et institutionnel de l'administration est adapté à l'utilisation des TIC

Le résultat attendu est la prise et la mise en œuvre de l'ensemble des textes législatifs et réglementaires nécessaires à une meilleure pénétration des TIC dans l'administration.

Deux (02) actions sont retenues : l'adaptation des textes juridiques relatifs à l'utilisation des TIC et la vulgarisation des textes juridiques relatifs à l'utilisation des TIC.

Action 2.1.1.1 : Adaptation des textes juridiques relatifs à l'utilisation des TIC

Les activités programmées pour la réalisation des objectifs de cette action sont : i) réaliser une étude diagnostique des textes juridiques relatifs à l'utilisation des TIC, ii) relire les textes juridiques relatifs à l'utilisation des TIC et iii) élaborer de nouveaux textes juridiques adaptés à l'utilisation des TIC.

Action 2.1.1.2 : Vulgarisation des textes juridiques relatifs à l'utilisation des TIC

Les activités à mener sont : i) former les acteurs à l'appropriation des textes juridiques et du cadre institutionnel relatifs à l'utilisation des TIC et ii) vulgariser les textes juridiques et promouvoir le cadre institutionnel relatif à l'utilisation des TIC.

E.A 2.1.2 : Les systèmes d'information de l'administration sont sécurisés

L'ambition pour l'administration est de disposer de systèmes d'information de l'administration solides et résilients face aux cyberattaques.

Les actions porteront sur : i) la mise en place d'un système de certification électronique au sein de l'administration et ii) la mise en œuvre du référentiel général de sécurité du Burkina Faso.

Action 2.1.2.1 : Mise en place d'un système de certification électronique au sein de l'administration

Les activités qui concourent à la réalisation de cette action sont : i) réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place d'un système de certification électronique, ii) élaborer un référentiel de certification électronique, iii) élaborer les textes de création d'une autorité de certification électronique et iv) mettre en place un dispositif de certification électronique.

Action 2.1.2.2 : Mise en œuvre du Référentiel général de sécurité du Burkina Faso

Les activités programmées pour la réalisation des objectifs de cette action sont : i) former les informaticiens de l'administration en sécurité informatique et ii) élaborer une politique de sécurité des systèmes d'information dans chaque ministère et institution suivant le Référentiel général de sécurité du Burkina Faso (RGS-BF).

II.2.2. Objectif stratégique 2.2 : Renforcer les infrastructures de communication et de connectivité de l'administration

Trois (03) effets attendus sont définis en lien avec l'OS 2.2 à savoir : i) E.A 2.2.1. : l'offre de service électronique sur le territoire national est améliorée, ii) E.A 2.2.2 : la communication électronique interne de l'administration est fluide et iii) E.A 2.2.3 : l'utilisation de la bande passante internationale est améliorée.

E.A 2.2.1. : L'offre de services électroniques sur le territoire national est améliorée

Il s'agit de renforcer l'installation des équipements large bande et le maillage du territoire national en infrastructures de communication.

Les actions retenues sont : i) la mise en place d'infrastructures de communication électroniques large bande, ii) le raccordement des bâtiments administratifs au RESINA/réseau large bande par fibre optique et iii) la mise en place d'un Data Center aux normes internationales.

Action 2.2.1.1 : Mise en place d'infrastructures de communication électroniques large bande

Les principales activités devant concourir à la réalisation de cette action sont : i) étendre la couverture du territoire en fibre optique, ii) réaliser une étude pour la mise en place du projet de connectivité urbaine très haut débit (PCU-THD), iii) élaborer les règlements et guides techniques pour la mutualisation des travaux d'infrastructures et les règles de partage d'infrastructures de communications électroniques, iv) assurer la maintenance du réseau fibre optique et v) former les acteurs chargés de la maintenance du réseau.

Action 2.2.1.2 : Raccordement des bâtiments administratifs au RESINA/réseau large bande par fibre optique

Les activités devant concourir à la réalisation de cette action sont ; i) réaliser une étude de faisabilité pour l'interconnexion des bâtiments administratifs, ii) mettre en place un Certificat de conformité digitale (CCD) des bâtiments administratifs et iii) interconnecter tous les bâtiments administratifs au RESINA/réseau large bande par fibre optique.

Action 2.2.1.3 : Mise en place d'un Data Center aux normes internationales

Les activités programmées pour la réalisation des objectifs de cette action sont : i) réaliser une étude architecturale, environnementale et sociale pour la mise en place d'un Data Center, ii) construire le Data center principal et sa réplication, iii) équiper le Data center principal et sa réplication et iv) raccorder les sites aux infrastructures des réseaux existants.

E.A 2.2.2 : La communication électronique interne de l'administration est fluide

L'ambition de cet effet est qu'à terme la communication interne de l'administration soit fluide et basée sur l'utilisation des moyens technologiques.

Les principales actions retenues sont : i) l'interconnexion de tous les postes de travail de l'administration au RESINA et ii) le développement d'outils de collaboration interopérables au sein de l'administration à l'aide des logiciels libres.

Action 2.2.2.1 : Interconnexion de tous les postes de travail de l'administration au RESINA

Les activités programmées pour la réalisation des objectifs de cette action sont : i) réaliser une étude diagnostique des réseaux locaux dans les bâtiments publics, ii) mettre en place et renforcer les réseaux locaux dans les bâtiments publics et iii) assurer la maintenance des réseaux locaux.

Action 2.2.2.2 : Développement d'outils de collaboration interopérables au sein de l'administration à l'aide des logiciels libres

Les activités programmées pour la réalisation des objectifs de cette action sont : i) réaliser une étude diagnostique des outils transversaux à développer, ii) réviser le Référentiel général d'interopérabilité des systèmes d'information, iii) développer les outils de collaboration interopérables (logiciel libre), iv) acquérir des solutions informatiques métiers, v) former le personnel IT de l'administration sur les logiciels libres et vi) former le personnel de l'administration publique à l'usage des solutions libres.

E.A 2.2.3 : L'utilisation de la bande passante internationale est améliorée

L'objectif poursuivi à travers cet effet est d'accroître la capacité de la bande passante internationale.

Pour y parvenir l'action principale retenue est l'accroissement et l'optimisation de la bande passante internationale.

Action 2.2.3.1: Accroissement et optimisation de la bande passante internationale

Les activités qui vont concourir à l'atteinte des objectifs de l'action sont : i) réaliser une étude pour la mise en place du PPP pour la gestion des infrastructures nationales et ii) réaliser un audit technique des infrastructures publiques.

II.2.3. Objectif stratégique 2.3 : Rendre accessibles les prestations de services publics aux usagers/clients à travers les TIC

Pour l'OS 2.3, deux (02) effets attendus sont retenus. Il s'agit de : i) E.A 2.3.1 : La demande des services publics aux moyens des TIC par les usagers/clients s'est accrue et ii) E.A 2.3.2 : Les délais de délivrance des prestations de services publics sont réduits.

E.A 2.3.1 : La demande de services publics aux moyens des TIC par les usagers/clients s'est accrue

L'enjeu est le changement de comportement des usagers/clients dans le processus de demande de services offerts. L'idée étant de faire la promotion de la délivrance des services en ligne.

Les principales actions à mener sont : i) le développement des services en ligne et ii) la promotion des services en ligne.

Action 2.3.1.1 : Développement des services en ligne

Les activités programmées pour la réalisation des objectifs de cette action sont : i) renforcer les moyens techniques du guichet virtuel unique de l'administration, ii) développer et déployer les services en ligne au profit des usagers/clients et iii) former les acteurs intervenant sur le guichet virtuel unique de l'administration.

Action 2.3.1.2 : Promotion des services en ligne

Les activités programmées pour la réalisation des objectifs de cette action sont : i) réaliser une étude d'identification des espaces publics pour l'installation de bornes d'accès Internet, ii) déployer des bornes d'accès internet au niveau des espaces publics des communes du Burkina Faso, iii) organiser des campagnes de sensibilisation sur les services en ligne dans les treize (13) régions, iv) élaborer le plan de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du guichet virtuel de l'administration et v) actualiser le plan de communication du GVAP.

E.A 2.3.2 : Les délais de délivrance des prestations de services publics sont réduits

Pour cet effet, il s'agira d'œuvrer à la réduction des délais de délivrance des prestations de services publics.

Les actions à mener sont la simplification des procédures administratives ainsi que l'automatisation et la dématérialisation des procédures administratives.

Action 2.3.2.1 : Simplification des procédures administratives

Les activités à mettre en œuvre sont : i) relire le décret sur la simplification, l'automatisation, la dématérialisation et la mise en ligne des services et ii) simplifier les actes et procédures administratifs.

Action 2.3.2.2 : Dématérialisation et automatisation des procédures administratives

Les activités programmées pour la réalisation des objectifs de cette action sont : i) automatiser des procédures administratives et ii) dématérialiser des procédures administratives.

II.3. AXE 3 : Impulsion des réformes organisationnelles et institutionnelles

Cet axe traite des réformes organisationnelles et institutionnelles. Il se décline en deux (02) objectifs stratégiques : i) OS 3.1 : Rationnaliser la gestion des structures publiques et ii) OS 3.2 : Améliorer l'architecture des structures publiques conformément aux réformes.

II.3.1. Objectif stratégique 3.1: Rationnaliser la gestion des structures publiques

L'objectif stratégique 3.1 comporte un effet à savoir : E.A 3.1.1 : les structures publiques centrales et déconcentrées sont efficaces.

E.A.3.1.1: Les structures publiques centrales et déconcentrées sont efficaces

Les actions nécessaires pour atteindre cet effet sont la mise en œuvre des outils modernes et innovants de gestion des structures, la promotion d'une assistance-conseil au profit des collectivités territoriales et le renforcement des capacités des structures déconcentrées.

Action 3.1.1.1 Mise en œuvre des outils modernes et innovants de gestion des structures publiques

Les activités qui concourent à la réalisation de cette action sont : i) élaborer un guide méthodologique de mise en place de la démarche qualité , ii) former les acteurs des ministères et institutions sur le guide méthodologique de mise en place de la démarche qualité , iii)élaborer un plan de déploiement ministériel de la démarche qualité , iv) évaluer la mise en œuvre de la démarche qualité dans l'administration publique , v) élaborer une charte de gestion ministérielle dans le cadre du budget-programme , vi) élaborer un guide méthodologique d'élaboration des manuels de procédures ,vii) élaborer des manuels de procédures métiers , viii) élaborer des répertoires des formalités administratives ,ix) traduire les répertoires des formalités administratives en langues nationales (Moore, fulfulde, dioula, gourmantché) ,x) éditer et diffuser les répertoires de formalités administratives , xi) créer un prix d'excellence en matière d'innovation au sein de l'administration publique ,xii) organiser par ministère une rencontre statutaire en télétravail .

Action 3.1.1.2 : Promotion d'une assistance conseil au profit des collectivités territoriales

Les activités qui concourent à la réalisation de cette action sont : i) élaborer et vulgariser les planning annuels d'assistance-conseil au profit des collectivités territoriales , ii) former les acteurs des structures techniques déconcentrées sur la méthodologie de contrôle de légalité des actes pris par les CT , iii) vulgariser le guide d'exercice des compétences transférées, iv) superviser l'exercice des compétences transférées , v) évaluer l'état du transfert des ressources financières aux collectivités territoriales.

Action 3.1.1.3 : Renforcement des capacités des structures déconcentrées

Les activités qui concourent à la réalisation de cette action sont : i) mener une réflexion sur la déconcentration des actes administratifs, (ii) élaborer un plan de déconcentration administrative, iii) évaluer la mise en œuvre de la délégation de compétences.

II.3.2. Objectif stratégique 3.2 : Améliorer l'architecture des structures publiques conformément aux réformes

L'objectif stratégique 3.2 vise l'atteinte de l'effet E.A 3.2.1 : la structure organisationnelle de l'administration est cohérente avec les réformes.

E.A 3.2.1 : La structure organisationnelle de l'administration est cohérente avec les réformes

Les actions à mettre en œuvre pour atteindre cet effet sont : i) l'analyse diagnostique de l'organisation de l'administration publique et ii) l'amélioration du cadre juridique.

Action 3.2.1.1 : Analyse diagnostique de l'organisation de l'administration publique

Les activités qui concourent à la réalisation de cette action sont : i) réaliser une étude diagnostique (audits organisationnels) sur l'organisation et le fonctionnement des structures publiques (ministères et institutions) , ii) évaluer la mise en œuvre des recommandations de l'étude diagnostique sur l'organisation et le fonctionnement des structures publiques ,iii) réaliser une étude sur la création d'un fonds permanent de modernisation de l'administration , iv) réaliser une étude sur la rationalisation des EPE.

Action 3.2.1.2 : Amélioration du cadre juridique

Les activités inscrites pour la réalisation de cette action sont : i) relire et adopter les textes réglementaires d'organisation des structures administratives, ii) élaborer l'organigramme-type des ministères en phase avec le budget programme et iii) relire les organigrammes des ministères en lien avec l'organigramme-type.

II.4. AXE 4 : Pilotage de la stratégie

Le pilotage de la stratégie consiste à définir les outils et les mécanismes qui permet d'opérationnaliser la stratégie. Cet axe vise deux (02) objectifs stratégiques qui sont : i) OS.4.1 : Coordonner et communiquer sur les actions de la stratégie, ii) OS.4.2 : renforcer les capacités des acteurs en charge de la coordination.

II.4.1. Objectif stratégique 4.1 : Coordonner et communiquer sur les actions de la stratégie

L'objectif stratégique 4.1 comporte trois (03) effets attendus, i) E.A.4.1.1 : le pilotage et la coordination de la stratégie sont efficaces, ii) E.A.4.1.2 : le mécanisme de planification et de suivi-évaluation est efficace et iii) E.A.4.1.3 : la gestion du changement à travers la communication sur les actions de modernisation est assurée.

E.A.4.1.1 : Le pilotage et la coordination de la stratégie sont efficaces

Pour atteindre cet effet, l'action à mettre en œuvre est l'opérationnalisation des cadres de coordination.

Action 4.1.1.1 : Opérationnalisation des cadres de coordination de la stratégie

Les activités qui concourent à la réalisation de cette action sont : i) élaborer les textes d'opérationnalisation (décrets et arrêtés) des organes de pilotage de la stratégie, ii) tenir la session annuelle du conseil national de la modernisation de l'administration et iii) tenir les sessions du comité ministériel de la modernisation de l'administration.

E.A.4.1.2 : Le mécanisme de planification et de suivi-évaluation est efficace

Les actions à mettre en œuvre sont : i) l'élaboration des documents de programmation et de rapportage et ii) la mise en place d'un système de suivi évaluation.

O.A.4.1.2.1 : Elaboration des documents de programmation et de rapportage

La réalisation de cette action sera faite à travers la réalisation des activités suivantes : i) actualiser le plan d'actions triennal glissant de la stratégie, ii) élaborer le plan de travail et de budget annuel et iii) élaborer les rapports bilan semestriel et annuel du plan de travail et de budget annuel.

O.A.4.1.2.2 : Mise en place d'un système de suivi-évaluation

Les activités devant concourir à la mise en œuvre de cette action sont : i) concevoir le manuel de suivi-évaluation de la stratégie, ii) développer un logiciel de suivi-évaluation, iii) réaliser une étude sur la situation de référence des indicateurs de la stratégie et iv) réaliser l'évaluation à mi-parcours de la stratégie.

E.A.4.1.3 : La gestion du changement à travers la communication sur les actions de modernisation est assurée

Pour y parvenir, il est prévu la réalisation d'actions de communication sur les actions de modernisation et le renforcement du système d'archivage et le partage des informations entre les acteurs de la modernisation de l'administration.

Action 4.1.3.1 : Communication sur les actions de modernisation

Les activités programmées pour la réalisation des objectifs de cette action sont : i) élaborer un plan de communication, ii) éditer et diffuser la stratégie, iii) organiser des tournées d'informations et de communications sur la stratégie dans toutes les régions, iv) organiser un séminaire gouvernemental d'appropriation de la stratégie, v) organiser une session de communication à l'endroit des élus nationaux, vi) éditer et diffuser des dépliants de la stratégie, vii) réaliser et diffuser des publi-reportages sur la modernisation de l'administration, viii) créer et tenir à jour un site web sur la modernisation de l'administration.

Action 4.1.3.2 : Renforcement du système d'archivage et le partage des informations entre les acteurs de la modernisation de l'administration

Les activités prévues pour la mise en œuvre de cette action sont : i) déployer le SIGED au sein de la structure de coordination de la stratégie, ii) traiter le passif des archives de la structure de coordination en vue de son intégration dans le SIGED et iii) former les utilisateurs du SIGED au sein la structure de coordination de la stratégie.

II.4.2. Objectif stratégique 4.2 : Renforcer les capacités des acteurs en charge de la coordination

L'objectif stratégique 4.2 comporte deux (02) effets attendus, i) E.A.4.2.1 : les capacités des ressources humaines sont renforcées et ii) E.A.4.2.2 : les dotations en ressources matérielles et financières sont améliorées.

E.A.4.2.1 : Les capacités en ressources humaines sont renforcées

Pour la réalisation de l'effet, les actions retenues sont i) l'élaboration d'un plan de formation des acteurs de la modernisation et ii) le développement de partenariats et d'échanges d'expériences.

Action 4.2.1.1 : Elaboration et mise en œuvre du plan de formation des acteurs de la modernisation

Les activités qui concourent à la réalisation de cette action sont : i) élaborer le plan de formation des acteurs chargés de la coordination de la modernisation de l'administration et ii) assurer la formation des acteurs chargés de la coordination de la modernisation de l'administration.

Action 4.2.1.2 : Développement de partenariats et d'échanges d'expériences

Les activités prévues pour la réalisation des ambitions de l'action sont : i) nouer des partenariats avec des organisations pour la formation des acteurs et ii) effectuer des voyages d'études et d'échanges d'expériences.

E.A.4.2.2 : Les dotations en ressources matérielles et financières sont améliorées

Les principales actions à mettre en œuvre sont la dotation en ressources matérielles et la mobilisation des ressources financières.

Action 4.2.2.1 : Dotation en ressources matérielles

Les activités qui vont concourir à la réalisation de cette action sont : i) acquérir des ordinateurs, ii) acquérir des véhicules, iii) acquérir des consommables informatiques, iv) acquérir du matériels et mobiliers de bureau, v) acquérir des photocopieurs, vi) acquérir des scanners, vii) acquérir des imprimantes, viii) acquérir un équipement complet de visio-conférence ; ix) acquérir un logiciel métier de gestion et d'archivage électronique et x) acquérir d'autres équipements informatiques.

Action 4.2.2.2 : Mobilisation des ressources financières

Les activités prévues pour la réalisation des ambitions de l'action sont ; i) organiser des tables rondes et ii) faire des plaidoyers auprès de l'Assemblée nationale.

III. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION

III.1. Dispositif de mise en œuvre

III.1.1. Les instruments de mise en œuvre

L'opérationnalisation du plan d'actions triennal est faite à travers la mise en œuvre de cinq (05) principaux outils.

- Le plan de travail et de budget annuel qui est la tranche annuelle de la programmation issue du PAT pour tous les acteurs de mise en œuvre (ministères et institutions). Il regroupe l'ensemble des activités devant être mises en œuvre avec les moyens fournis afin d'atteindre les résultats visés.
- Le plan de communication est l'instrument pour renforcer la visibilité et l'appropriation de la stratégie par les acteurs à travers des actions de sensibilisation.
- Le plan de renforcement des capacités des acteurs sera élaboré et servira de feuille de route pour la formation et la dotation en matérielles des acteurs de la coordination de la SNMAP.

- Le plan de passation des marchés (PPM) qui est outil pour l'acquisition des ressources matérielles entrant dans le cadre de la mise en œuvre de la SNMAP. Cependant, il faut signaler qu'il n'y a pas de PPM spécifique pour la stratégie. Il s'intégrera dans le PPM des ministères et institutions partenaires de mise en œuvre.
- Le plan de déblocage des fonds, tout comme le PPM, est un outil pour la mise en œuvre des activités et s'intégrera dans les PDF des ministères et institutions partenaires de mise en œuvre.

III.1.2. Les acteurs de mise en œuvre

Les acteurs de mise en œuvre de la stratégie sont essentiellement les ministères et institutions publiques et les autres acteurs :

- Les ministères et institutions sont composés des structures centrales et déconcentrées, des collectivités territoriales, des établissements publics et parapublics, etc. Ils sont chargés de mettre en œuvre les actions de modernisation du service public qui relèvent de leurs attributions.
- Les autres acteurs ou bénéficiaires sont les organisations de la société civile, du secteur privé et des personnes physiques ou morales. Ce sont ceux pour qui l'administration est tenue d'offrir les services publics.

III.1.3. Le cadre organisationnel

Le cadre organisationnel est bâti autour de quatre (04) organes et de deux (02) instances.

Pour les organes, il s'agit de deux (02) organes de décisions et deux (02) organes techniques :

- le Conseil national de modernisation de l'administration est l'organe suprême de coordination, d'orientation et de suivi de l'exécution de la stratégie au plan national. Il est présidé par le Premier Ministre. Il a pour missions : i) de superviser la mise en œuvre globale de la SNMAP, ii) de donner des directives aux départements ministériels et institutionnels pour la conduite des actions de modernisations au niveau sectoriel et iii) de veiller au bon fonctionnement du dispositif de suivi et d'évaluation de la SNMAP ;
- le Comité ministériel de modernisation de l'administration est l'organe sectoriel de coordination, d'orientation et de suivi de l'exécution de la SNMAP. Il est présidé par le ministre du département ministériel ou le président de l'institution. Il a pour missions : i) de veiller à la mise en œuvre des orientations issues des sessions du Conseil national, ii) de donner des directives aux responsables de structures opérationnelles pour la conduite des actions de modernisation iii) de gérer les relations

courantes avec les PTF et iv) de veiller à la production du rapport ministériel ou institutionnel de la SNMAP ;

- la structure en charge de la coordination nationale des actions de modernisation de l'administration est l'organe administratif et technique de coordination et d'impulsion de la mise en œuvre de la stratégie. Elle est chargée : i) de préparer les sessions du Conseil national, ii) d'assurer en collaboration avec les structures en charge de la modernisation au sein des ministères et institutions la production des documents de planification et de rapportage nécessaires à la tenue des sessions des organes de décisions, iii) de gérer les relations courantes avec les PTF et iv) d'assurer la mise en œuvre de la stratégie de communication ;
- la structure en charge de la coordination des actions de modernisation au niveau sectoriel est l'organe administratif et technique de coordination et d'impulsion des réformes au niveau sectoriel. Elle est chargée : i) de préparer les sessions du Comité ministériel, ii) de veiller à l'opérationnalisation des orientations en collaboration avec les structures du ministère ou de l'institution, iii) de contribuer à la production des documents de planification et de rapportage en collaboration avec la structure en charge de la coordination nationale des actions de modernisation de l'administration, iv) de produire les documents sectoriels (rapport et plan de travail) de mise en œuvre de la stratégie et v) d'assurer la mise en œuvre de la stratégie de communication au niveau sectoriel.

Le dispositif organisationnel comprend deux (02) instances de décisions :

- la session annuelle du Conseil national de la modernisation de l'administration est une réunion ordinaire de l'instance suprême du dispositif de pilotage et de suivi-évaluation de la SNMAP. Elle examine et valide le rapport général de mise en œuvre de la SNMAP de l'année écoulée et dégage les orientations de l'année n+1 ;
- les sessions ministérielles du comité ministériel de la modernisation de l'administration correspondent à deux (02) réunions de cabinet élargies dont la première examinera et validera le bilan annuel de la mise en œuvre de la stratégie de l'année écoulée et la deuxième examinera et validera le bilan à mi-parcours des actions de modernisation de l'année en cours.

III.2. Suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation constituent un des maillons importants de la conduite de la Stratégie nationale de modernisation de l'administration publique. A ce titre, un mécanisme et des outils de suivi-évaluation seront mis en place pour le suivi (physique et financier) et l'évaluation de la stratégie.

- Le mécanisme de suivi et d'évaluation sera mis en place par la structure de coordination des actions de modernisation de l'administration publique en vue de collecter, de traiter et d'analyser les données pour fournir des éléments d'appréciation sur l'utilisation des ressources, les progrès réalisés dans la mise en œuvre des actions et des objectifs atteints. A ce titre, un mécanisme de suivi physique et financier de la stratégie et des évaluations des effets et des impacts sera mis en place.
- Les outils de suivi et d'évaluation seront élaborés pour assurer l'efficacité du mécanisme de suivi et d'évaluation. Les plans de travail et de budget annuel (PTBA) seront élaborés. En phase avec les PTBA, des rapports périodiques (semestriels et annuels) seront produits à la faveur des travaux des organes du dispositif de suivi et d'évaluation de la stratégie.

III.3. Mécanisme de financement

La stratégie est financée par le budget de l'Etat et les partenaires techniques et financiers. La stratégie de mobilisation des ressources financières sera mise en place à travers des actions de plaidoiries, de tables rondes auprès de la commission budgétaire au niveau du ministère en charge des finances et de l'Assemblée nationale et des PTF. Chaque ministère et institution veillera à l'inscription budgétaire des actions prioritaires retenues dans son budget en vue de leur opérationnalisation.

Le coût global de la mise en œuvre du PAT de la SNMAP s'élève à **trente-trois milliards treize millions trois cent soixante-quinze milles (33 013 375 000) F CFA**. Le tableau suivant fait la synthèse du plan de financement.

Tableau n°2 : Plan du financement du Plan d'actions 2021-2023 de la stratégie

COÛT GLOBAL DE FINANCEMENT (en milliers de F CFA)					
Libellé	2021	2022	2023	TOTAL	TAUX (%)
AXE 1	3 717 000	5 542 000	5 072 000	14 331 000	43,41%
AXE 2	1 879 625	5 734 625	5 789 625	13 403 875	40,60%
AXE 3	614 000	1 144 000	1 048 000	2 806 000	8,50%
PILOTAGE	507 000	970 500	995 000	2 472 500	7,49%
TOTAL	6 717 625	13 391 125	12 904 625	33 013 375	100%
TAUX (%)	20,35%	40,56%	39,09%	100%	

IV. ANALYSE ET GESTION DES RISQUES

Les facteurs de risques identifiés dans la mise en œuvre du plan d'actions de la SNMAP sont : l'instabilité socio-politique et institutionnelle, la non adhésion des acteurs, l'incertitude du financement, l'insécurité, le terrorisme et l'exposition des

systèmes d'information aux cyberattaques. Le tableau suivant fait la synthèse des risques avec les mesures d'atténuation.

Tableau N°3 : Liste des risques et mesures d'atténuation

RISQUES	MESURES D'ATTENUATION
Instabilité socio-politique et institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travailler à la délivrance des services publics de manière équitable à tous les usagers/clients ▪ Promouvoir un environnement politique apaisé ▪ S'adapter à l'organisation institutionnelle du moment ▪ Relire la stratégie si nécessaire
Non adhésion des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place un dispositif institutionnel approprié ▪ Communiquer sur la stratégie ▪ Sensibiliser les acteurs de mise en œuvre et surtout les autorités
Incertitude du financement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire un plaidoyer pour le financement sur le budget de l'Etat ▪ Mobiliser les PTF pour le financement de la stratégie ▪ Mutualiser les ressources pour une mise en œuvre réussie de la stratégie
Insécurité et terrorisme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contribuer selon les moyens à la mise en œuvre de la stratégie nationale de sécurité ▪ Sécuriser les bâtiments et sites administratifs ▪ Sécuriser les usagers/clients et les agents publics
Crise sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respecter les règles édictées ▪ Respecter les mesures d'hygiène
Exposition des systèmes d'information aux cyberattaques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place un dispositif de prévention des systèmes d'informations de l'administration

ANNEXES

Annexe 1 : Cadre de programmation des activités

PLAN D' ACTIONS DE LA STRATEGIE NATIONALE DE MODERNISATION DE L' ADMINISTRATION PUBLIQUE															
CODE	CHAINE DE RESULTATS	INDICATEURS	Source de vérification	Responsable	Valeurs de référence	CIBLES			PROGRAMMATION PHYSIQUE			PROGRAMMATION FINANCIERE (milliers FCFA)			
	Impacts, Effets, Actions, Activités					2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	TOTAL
VISIO N	"À l'horizon 2025, le Burkina Faso dispose d'une administration publique d'excellence soutenue par des valeurs républicaines, au service des usagers/clients "														
Objectif global : Accroître la performance de l'administration publique dans la production des biens et services de qualité pour la satisfaction des usagers/clients.															
Impacts escomptés :															
Les usagers/clients sont satisfaits de la qualité des services publics															
L'administration publique dispose de ressources humaines compétentes et respectueuses des valeurs républicaines															
Le nombre d'usagers/clients utilisant les services publics en ligne s'est accru															
AXE 1 : RENFORCEMENT DU CAPITAL HUMAIN DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE											3 717 000	5 542 000	5 072 000	14 331 000	
O.S.1.1	Objectif stratégique : Améliorer la gestion des ressources humaines										3 205 000	4 810 000	4 340 000	12 355 000	
Code	Actions/Activités	Indicateurs	Source de vérification	Responsable	Valeurs de référence	CIBLES			Hypothèses et risques						
						2021	2022	2023							
E.A.1.1.1	Effet attendu : les agents en charge de la GRH sont satisfaits de l'utilisation de leurs outils modernes	Proportion d'agents en charge de la GRH satisfaits de l'utilisation de leurs outils modernes	Rapport de sondage	MFPTPS				Adhésion des acteurs Volonté politique Instabilité institutionnelle							
		Proportion d'outils RH implémentés satisfaisant aux besoins des GRH	Rapport de mise en œuvre	MFPTPS											
Code	Actions/Activités	Indicateurs	Responsable	Partenaires	Valeur de référence	CIBLES			PROGRAMMATION PHYSIQUE			PROGRAMMATION FINANCIERE (milliers FCFA)			
						2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	TOTAL

O.A.1. 1.1.1	Action 1 : Mise en œuvre des outils modernes de GRH	Nombre d'outils mis en œuvre	MFPTPS	Tout ministère et institution								60 000	905 000	575 000	1 540 000
A.1.1.1.1.1	Mettre en œuvre un outil informatisé de gestion des effectifs et des dépenses de personnels (SIRH)	Existence de l'outil informatisé	MFPTPS	Tout ministère et institution		1	1	1	1	1	1		150 000	150 000	300 000
A.1.1.1.1.2	Elaborer un référentiel de normes RH	Existence du référentiel de normes RH	MFPTPS	Tout ministère et institution			1				1		50 000		50 000
A.1.1.1.1.3	Elaborer une politique salariale	Arrêté d'adoption de la politique	MFPTPS/ MINEFID	Tout ministère et institution			1				1		200 000		200 000
A.1.1.1.1.4	Elaborer une stratégie RH	Arrêté d'adoption de la stratégie	MFPTPS	Tout ministère et institution			1				1		50 000		50 000
A.1.1.1.1.5	Concevoir un guide méthodologique d'élaboration du bilan social des ministères et institutions	Existence du guide	MFPTPS	Tout ministère et institution			1				1		40 000		40 000
A.1.1.1.1.6	Mettre en œuvre le tableau de bord RH (R2H)	Nombre de ministères et d'institutions ayant mis en œuvre le tableau de bord RH	Tout ministère et institution	MFPTPS		10	10	10	10	10	10		75 000	75 000	150 000
A.1.1.1.1.7	Elaborer un dispositif permanent informatisé de contrôle des diplômes des agents publics	Existence du dispositif	MFPTPS	Tout ministère et institution			1	1			1	1	50 000	50 000	100 000
A.1.1.1.1.8	Elaborer un plan de formation en prenant en compte les thématiques spécifiques et transversales	Proportion de ministères disposant d'un plan de formation	Tout ministère et institution	MFPTPS		50 %	80 %	100 %	15	15	15		100 000	150 000	250 000
A.1.1.1.1.9	Mettre à jour le manuel de procédure RH	Existence du manuel de procédure révisé	MFPTPS	Tout ministère et institution			1				1		20 000		20 000
A.1.1.1.1.10	Mettre à jour le guide méthodologique d'élaboration des plans de formation	Existence du guide révisé	MFPTPS	Tout ministère et institution		1			1				20 000		20 000

A.1.1.1.1.11	Former des formateurs des acteurs en charge de la GRH à l'utilisation des outils RH (guide de procédure disciplinaire, tableau de bord RH...)	Nombre de formateurs formés	MFPTPS	Tout ministère et institution		20	15	15	3	3	3	20 000	50 000	50 000	120 000
A.1.1.1.1.12	Former les acteurs en charge de la GRH à l'utilisation des outils RH (guide de procédure disciplinaire, tableau de bord RH...)	Proportion de ministères et d'institutions dont les acteurs ont été formés à l'utilisation d'outils RH	Tout ministère et institution	MFPTPS		50 %	80 %	100 %	3	3	3	20 000	80 000	80 000	180 000
A.1.1.1.1.13	Suivre et évaluer la mise en œuvre des outils de GRH	Disponibilité des rapports de suivi-évaluation	MFPTPS	Tout ministère et institution		1	1	1	1	1	1	20 000	20 000	20 000	60 000
Code	Actions/Activités	Indicateurs	Responsable	Partenaires	Valeur de référence	CIBLES			PROGRAMMATION PHYSIQUE			PROGRAMMATION FINANCIERE (milliers FCFA)			
						2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	TOTAL
O.A.1.1.1.2	Action 2 : Renforcement du cadre institutionnel et juridique de gestion des ressources humaines	Nombre de textes d'application des statuts des agents de l'administration publique adoptés	MFPTPS									170 000	140 000	140 000	450 000
A.1.1.1.2.1	Elaborer les textes d'application des statuts des agents de la fonction publique	Proportion des textes d'application élaborés	MFPTPS	Tout ministère et institution		50 %	70 %	100 %	2	2	2	30 000	30 000	30 000	90 000
A.1.1.1.2.2	Elaborer des recueils en matière de GRH (textes, décisions de justice, notes...)	Proportion de recueils élaborés	MFPTPS	SGG-CM/MJ		2	2	2	2	2	2	20 000	20 000	20 000	60 000
A.1.1.1.2.3	Vulgariser les textes en matière de GRH	Nombre d'actions de vulgarisation organisées	MFPTPS	Tout ministère et institution		2	2	2	2	2	2	20 000	20 000	20 000	60 000
A.1.1.1.2.4	Sensibiliser les acteurs sur le fonctionnement des organes consultatifs et des cadres de concertation en RH (Conférence RH, Conseil consultatif de la FP, Comité technique paritaire, Comité DRH)	Proportion de sessions de sensibilisation organisées	MFPTPS	Tout ministère et institution		100 %	100 %	100 %	1	1	1	50 000	50 000	50 000	150 000

A.1.1.1.2.5	Créer un cadre de concertation des fonctions publiques (Fonction publique d'Etat, FPP, FPH, FPT, EPE, Statut autonome)	Existence du cadre de concertation	MFPTPS	MS, MATDC, MJ, AN, MINEFID, MEEVC, MSEC, EPE, Primature		1	1	1	1	1	1	30 000	10 000	10 000	50 000
A.1.1.1.2.6	Créer un cadre de concertation des fonctions publiques avec les juridictions administratives	Existence du cadre de concertation	MFPTPS	Tout ministère et institution		1	1	1	1	1	1	20 000	10 000	10 000	40 000
Code	Actions/Activités	Indicateurs	Source de vérification	Responsable	Valeurs de référence	CIBLES			Hypothèses et risques						
						2021	2022	2023							
E.A.1.1.2	Effet attendu : les agents publics sont satisfaits de leurs conditions de travail	Proportion des agents satisfaits de leurs conditions de travail dont ceux à besoins spécifiques	Rapport de sondage	MFPTPS					Incertitude du financement Volonté politique						
		Proportion d'agents ayant un kit minimal de travail	Rapport de sondage	MFPTPS											
Code	Actions/Activités	Indicateurs	Responsable	Partenaires	Valeur de référence	CIBLES			PROGRAMMATION PHYSIQUE			PROGRAMMATION FINANCIERE (milliers FCFA)			
						2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	TOTAL
O.A.1.1.2.1	Action 1: Renforcement des capacités matérielles (Acquisition, réhabilitation)	Proportion des agents disposant d'un kit minimum										1 060 000	1 275 000	1 275 000	3 610 000
A.1.1.2.1.1	Acquérir un kit minimal d'équipement adapté à chaque poste de travail	Proportion d'agents publics dotés de kit minimum selon leur poste de travail	Tout ministère et institution	MFPTPS		40 %	60 %	80 %	1	1	1		150 000	150 000	300 000
A.1.1.2.1.2	Concevoir le guide méthodologique d'élaboration de plan d'équipement	Existence du guide	MINEFID	Tout ministère et institution		1			1			10 000			10 000

A.1.1.2.1.3	Elaborer les plans d'équipements ministériels	Nombre de plans ministériels élaborés	Tout ministère et institution	MINEFID		15	30	45	15	15	15		75 000	75 000	150 000
A.1.1.2.1.4	Acquérir les matériels roulants au profit des structures publiques	Nombre de moyens roulants acquis	MFPTPS	Tout ministère et institution		200	200	200	1	1	1	1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 000 000
A.1.1.2.1.5	Assurer la maintenance, la réhabilitation et l'entretien du matériel au profit des structures publiques	Existence de contrats de maintenance	Tout ministère et institution	MINEFID, MDENP		40	40	40	1	1	1	50 000	50 000	50 000	150 000
A.1.1.2.1.6	Acquérir des consommables informatiques au profit des structures publiques	Taux de couverture des besoins en consommables	Tout ministère et institution	MFPTPS		40 %	60 %	80 %	1	1	1	PM	PM	PM	0
A.1.1.2.1.7	Acquérir des fournitures de bureau au profit des structures publiques	Taux de couverture des besoins en fournitures de bureau	Tout ministère et institution	MFPTPS		40 %	60 %	80 %	1	1	1	PM	PM	PM	0
Code	Actions/Activités	Indicateurs	Responsable	Partenaires	Valeur de référence	CIBLES			PROGRAMMATION PHYSIQUE			PROGRAMMATION FINANCIERE (milliers FCFA)			
						2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	TOTAL
O.A.1.1.2.2	Action 2 : Amélioration de la motivation des agents publics	Proportion de ministères ayant pris des initiatives de motivation (lettre de félicitation, opérationnalisation des engagements pris)										220 000	215 000	215 000	650 000
A.1.1.2.2.1	Mettre en œuvre le dispositif de traitement accéléré des actes de carrière et de prise en compte de l'incidence financière (Intégration, avancement, reclassement, actes de sortie temporaires et définitives, RSA/RCA...)	Proportion d'agents dont les actes ont été pris dans les délais	MFPTPS/MINEFID	Tout ministère et institution		1	1	1	1	1	1	100 000	50 000	50 000	200 000
A.1.1.2.2.2	Elaborer et mettre en œuvre un mécanisme de reconnaissance du mérite des agents publics tenant compte du genre (promotion, récompense)	Existence du mécanisme de reconnaissance du mérite des agents publics	MFPTPS	Tout ministère et institution		1	1	1	1	1	1	20 000	35 000	35 000	90 000

A.1.1.2.2.3	Mettre en œuvre l'AMU au profit des agents publics	Proportion d'agents publics couverts par l'AMU	MFPTPS	Tout ministère et institution		100 %	100 %		1	1		PM	PM	0	
Axe 3	Mettre en place de nouvelles formes d'organisation du travail motivantes (système de rotation, élargissement des tâches, enrichissement des tâches, télé travail)	Existence de documents définissant les formes d'organisation du travail motivantes	Tout ministère et institution	MFPTPS		1	1		1	1		30 000	30 000	60 000	
A.1.1.2.2.5	Impulser des activités de team building (partage d'expériences, sorties d'immersion, tourisme local...)	Nombre d'activités menées	MFPTPS	Tout ministère et institution		40	40	40	20	20	20	100 000	100 000	100 000	300 000
A.1.1.2.2.6	Mettre en place des mutuelles professionnelles	Nombre de mutuelles professionnelles mises en place	Tout ministère et institution	MFPTPS		10	25	40	10	15	15	PM	PM	PM	0
Code	Actions/Activités	Indicateurs	Responsable	Partenaires	Valeur de référence	CIBLES			PROGRAMMATION PHYSIQUE			PROGRAMMATION FINANCIERE (milliers FCFA)			
						2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	TOTAL
O.A.1.1.2.2	Action 3 : Renforcement de la sécurité des agents publics dans leur environnement de travail	Nombre de mesures prises en matière de sécurisation										200 000	550 000	550 000	1 300 000
A.1.1.2.2.1	Installer des systèmes de sécurisation modernes dans les bâtiments administratifs	Proportion de bâtiments administratifs équipés en système de surveillance	Tout ministère et institution	MSECU / MFPTPS		10 %	20 %	30 %	1	1	1	200 000	500 000	500 000	1 200 000
A.1.1.2.2.2	Equiper les édifices publiques de matériel de sécurité incendie	Proportion de bâtiments administratifs équipés en système incendie surveillance	Tout ministère et institution	MATDC		10 %	20 %	30 %	1	1	1	PM	PM	PM	0
A.1.1.2.2.3	Mettre en place un mécanisme de prévention du harcèlement dans les lieux de travail	Existence du mécanisme contre le harcèlement au travail	MFPTPS	Tout ministère et institution			1	1		1	1		50 000	50 000	100 000
Code	Actions/Activités	Indicateurs				CIBLES			Hypothèses et risques						

Code	Actions/Activités	Indicateurs	Responsable	Partenaires	Valeur de référence	CIBLES			PROGRAMMATION PHYSIQUE			PROGRAMMATION FINANCIERE (milliers FCFA)			
						2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	TOTAL
E.A.1.1.3	Effet attendu : les besoins en ressources humaines des administrations publiques tenant compte du genre sont satisfaits (recrutement, formation initiale et continue)	Niveau de satisfaction en ressources humaines des structures de l'administration publique	Rapport de sondage	MFPTPS					Existence de cadre légal et réglementaire favorable Absence de synergie d'actions Qualité des relations internationales						
O.A.1.1.3.1	Action 1 : Mise en œuvre d'un dispositif de recrutement efficace	Proportion de postes pourvus										1 100 000	1 190 000	1 100 000	3 390 000
A.1.1.3.1.1	Adopter un manuel de procédures du recrutement des agents de la fonction publique	Disponibilité d'un manuel de procédures de recrutement des agents de la fonction publique	MFPTPS	Tout ministère et institution			1		1				50000		50 000
A.1.1.3.1.2	Accompagner à l'élaboration des TPEE	Proportion de ministères ayant élaboré le TPEE	MFPTPS	Tout ministère et institution		50 %	80 %	100 %	20	20	20	100 000	100 000	100 000	300 000
A.1.1.3.1.2	Mettre en œuvre les TPEE	Proportion de ministères ayant mis en œuvre le TPEE	Tout ministère et institution	MFPTPS			50 %	100 %		20	20		0	0	0
A.1.1.3.1.3	Mettre en place un mécanisme de gestion de la mobilité des agents publics tenant compte du genre	Existence d'un mécanisme de gestion de la mobilité prenant en compte le genre	MFPTPS	Tout ministère et institution			1		1				40 000		40 000
A.1.1.3.1.4	Généraliser la dématérialisation du processus de recrutement des agents publics	Proportion de concours entièrement dématérialisés	MFPTPS / Ministères à statut autonome	Tout ministère et institution		30 %	70 %	100 %	1	1	1	1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 000 000
Code	Actions/Activités	Indicateurs	Responsable	Partenaires	Valeur de référence	CIBLES			PROGRAMMATION PHYSIQUE			PROGRAMMATION FINANCIERE (milliers FCFA)			

					référé nce	202 1	202 2	202 3	202 1	202 2	202 3	2 021	2022	2023	TOTA L	
O.A.1. 1.3.2	Action 2 : Renforcement du dispositif de formation initiale et continue	Niveau d'adéquation des compétences aux postes de travail										200 000	375 000	325 000	900 000	
A.1.1.3. 2.1	Développer des modules sur des thématiques transversales d'auto-formation continue en ligne au profit des agents publics	Disponibilité des modules de formation sur la plateforme E-Learning du G-Cloud	MFPTPS	Tout ministère et institution		1	1	1	5	5	5	50 000	150 000	100 000	300 000	
A.1.1.3. 2.2	Relire les curricula de formation des centres et écoles professionnelles en tenant compte des thématiques transversales	Proportion de curricula de formation relus	MFPTPS	Tout ministère et institution		40 %	70 %	100 %	1	1	1	50 000	50 000	50 000	150 000	
A.1.1.3. 2.3	Assurer des formations à distance dans les écoles et centres de formation professionnelle	Proportion des ECFP assurant des formations à distance	Tout ministère de tutelle technique	MDENP		40 %	70 %	100 %	1	1	1	50 000	125 000	125 000	300 000	
A.1.1.3. 2.4	Former les agents publics en TIC (culture numérique, gouvernance numérique et la sécurité informatique)	Nombre d'agents publics formés	MDENP	Tout ministère et institution		80	80	80	2	2	2	50 000	50 000	50 000	150 000	
Code	Actions/Activités	Indicateurs	Source de vérification	Responsable	Valeurs de référence	CIBLES			Hypothèses et risques							
						202 1	202 2	202 3	202 1	202 2	202 3	2 021	2022	2023	TOTA L	
E.A.1.1 .4	Effet attendu : les experts publics sont valorisés	Proportion des référentiels et rapports élaborés par les experts publics	Rapport d'activités	MFPTPS	ND											Existence de cadre légal et réglementaire favorable Opérationnalisation de la stratégie nationale de valorisation de l'expertise publique Absence de synergie d'actions Qualité des relations internationales
Code	Actions/Activités	Indicateurs	Responsable	Partenaires	Valeur de référence	CIBLES			PROGRAMMATION PHYSIQUE			PROGRAMMATION FINANCIERE (milliers FCFA)				
						202 1	202 2	202 3	202 1	202 2	202 3	2 021	2022	2023	TOTA L	
O.A.1. 1.4.1	Action 1 : Mise en place d'un mécanisme de promotion de l'expertise burkinabè à l'étranger	Proportion d'experts publics placés										135 000	120 000	120 000	375 000	

A.1.1.4.1.1	Elaborer des recueils de bonnes pratiques par domaine d'activités	Nombre de recueils de bonnes pratiques élaborés	MFPTPS	Tout ministère et institution		10	20	30	10	10	10	50 000	50 000	50 000	150 000
A.1.1.4.1.2	Vulgariser les recueils sur les bonnes pratiques auprès des partenaires internationaux	Nombre de recueils de bonnes pratiques vulgarisés	MFPTPS	Tout ministère et institution		10	10	20	1	1	1	20 000	20 000	20 000	60 000
A.1.1.4.1.3	Organiser des espaces de partages d'expériences (fora, colloques, mentorat, tutorat, coaching)	Nombre d'espaces de partages d'expériences organisés	Tout ministère et institution	MAEC/MIABE/MCIA/Primature		2	6	12	2	4	6	50 000	50 000	50 000	150 000
A.1.1.4.1.4	Mettre en place un système d'attestation des acquis professionnels des agents publics (délivrance de document attestant la participation à des processus majeurs)	Disponibilité du système de validation des acquis professionnels des agents publics	MFPTPS	Tout ministère et institution		1			1			15 000			15 000
Code	Actions/Activités	Indicateurs	Responsable	Partenaires	Valeur de référence	CIBLES			PROGRAMMATION PHYSIQUE			PROGRAMMATION FINANCIERE (milliers FCFA)			
						2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	TOTAL
O.A.1.1.4.2	Action 2 : Mise en œuvre de la stratégie de valorisation de l'expertise publique (mise en œuvre de la loi)	Taux d'exécution physique										60 000	40 000	40 000	140 000
A.1.1.4.2.1	Adopter les textes juridiques prévus par la Stratégie nationale de valorisation de l'expertise publique (SNVEP)	Proportion de textes juridiques adoptés	MFPTPS	Primature, MIABE, MCIA, MAEC		10 %	40 %	100 %	10%	40 %	100 %	15 000	15 000	15 000	45 000
A.1.1.4.2.2	Vulgariser la SNVEP	Nombre d'actions de vulgarisation de la SNVEP	MFPTPS	Primature, MIABE, MCIA, MAEC		4	8	15	4	4	7	15 000	10 000	10 000	35 000
A.1.1.4.2.3	Créer et mettre à jour un répertoire des experts publics	Existence d'un répertoire à jour des experts publics	MFPTPS	Tout ministère et institution		1	1	1	1	1	1	15 000	5 000	5 000	25 000
A.1.1.4.2.4	Mettre en place une structure en charge du placement des experts publics dans les organismes et instances internationales	Existence d'une structure en charge du placement des experts publics	MFPTPS	Primature, MIABE, MCIA, MAEC		1			1			0			0

A.1.1.4.2.5	Mettre en place le dispositif de délivrance des agréments	Existence du dispositif de délivrance des agréments	MFPTPS	Primature, MIABE, MCIA, MAEC		1	1	1	1	1	1	10 000	5 000	5 000	20 000
A.1.1.4.2.6	Tenir les sessions des organes prévus par la SNVEP	Pourcentage des sessions des organes prévus par la SNVEP	MFPTPS	Tout ministère et institution		1	1	1	1	1	1	5 000	5 000	5 000	15 000
O.S.1.2	Objectif stratégique : Promouvoir les valeurs républicaines dans l'administration publique											512 000	732 000	732 000	1 976 000
Code	Actions/Activités	Indicateurs	Source de vérification	Responsable	Valeurs de référence	CIBLES			Hypothèses et risques						
						2021	2022	2023							
E.A.1.2.1	Effet attendu : les agents publics ont le sens du service public	Proportion d'usagers satisfaits du sens du service public des agents publics	Rapport d'enquête	MFPTPS	ND				Adhésion des acteurs						
Code	Actions/Activités	Indicateurs	Responsable	Partenaires	Valeur de référence	CIBLES			PROGRAMMATION PHYSIQUE			PROGRAMMATION FINANCIERE (milliers FCFA)			
						2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	TOTAL
O.A.1.2.1.1	Action 1 : Elaboration des outils sur le sens du service public	Nombre d'outils élaborés										0	100 000	100 000	200 000
A.1.2.1.1.1	Activité 1 : Elaborer le code d'éthique et de déontologie	Proportion de ministères et institutions disposant d'un code d'éthique et de déontologie	Tout ministère et institution	MFPTPS			50 %	100 %		20	20		50 000	50 000	100 000
A.1.2.1.1.3	Activité 3 : Elaborer des chartes d'accueil des usagers/clients	Proportion de ministères et institutions disposant de charte d'accueil des usagers/clients	Tout ministère et institution	MFPTPS		50 %	100 %		20	20			50 000	50 000	100 000
Code	Actions/Activités	Indicateurs	Responsable	Partenaires	Valeur de	CIBLES			PROGRAMMATION PHYSIQUE			PROGRAMMATION FINANCIERE (milliers FCFA)			

					réfere nce	202 1	202 2	202 3	202 1	202 2	202 3	2 021	2022	2023	TOTA L	
O.A.1. 2.1.2	Action 2 : Promotion des droits et des obligations des agents publics	Nombre d'agents formés sur leurs droits et obligations										140 000	140 000	140 000	420 000	
A.1.2.1. 2.1	Former les agents nouvellement recrutés sans formation initiale sur la déontologie de la fonction publique	Proportion d'agents nouvellement recrutés sans formation initiale formés sur la déontologie de la fonction publique	Tout ministère et institution	MFPTPS		100 %	100 %	100 %	3	3	3	30 000	30 000	30 000	90 000	
A.1.2.1. 2.2	Organiser des campagnes de sensibilisation sur le sens du service public	Nombre de campagnes de sensibilisation sur le sens du service public	Tout ministère et institution	MFPTPS		2	4	6	2	2	2	50 000	50 000	50 000	150 000	
A.1.2.1. 2.3	Mettre en place un dispositif de formation civique dans les ECFP	Proportion des ECFP disposant d'un dispositif de formation civique	MFPTPS	Tout ministère et institution		30 %	60 %	100 %	10	10	11	20 000	20 000	20 000	60 000	
A.1.2.1. 2.4	Former les membres du conseil de discipline des ministères sur le guide de procédure disciplinaire de la fonction publique d'Etat	Proportion de ministères dont les membres du conseil de discipline sont formés	MFPTPS	Tout ministère et institution		100 %	100 %	100 %	5	5	5	40 000	40 000	40 000	120 000	
Code	Actions/Activités	Indicateurs	Source de vérification	Responsable	Valeurs de référence	CIBLES			Hypothèses et risques							
						202 1	202 2	202 3	202 1	202 2	202 3	2 021	2022	2023	TOTA L	
E.A.1.2 .2	Effet attendu : les citoyens sont satisfaits de l'exercice de la redevabilité de leurs gouvernants	Proportion des citoyens satisfaits de la redevabilité de leurs gouvernants	Rapports d'enquête	MFPTPS												Adhésion des acteurs
Code	Actions/Activités	Indicateurs	Responsable	Partenaires	Valeur de référence	CIBLES			PROGRAMMATION PHYSIQUE			PROGRAMMATION FINANCIERE (milliers FCFA)				
						202 1	202 2	202 3	202 1	202 2	202 3	2 021	2022	2023	TOTA L	

O.A.1.2.2.1	Action 1 : Renforcement du système de suivi-évaluation des politiques publiques	Proportion d'outils élaborés										40 000	40 000	40 000	120 000
A.1.2.2.1.1	Former les acteurs en charge de la planification des politiques publiques en suivi-évaluation	Proportion de ministères ayant formé leurs acteurs en suivi-évaluation	Tout ministère et institution	MINEFID		50 %	80 %	100 %	5	5	5	40 000	40 000	40 000	120 000
A.1.2.2.1.2	Mettre en place une base de données nationale des politiques publiques	Existence de la base de données	MINEFID	Tout ministère et institution		1			1			PM			0
A.1.2.2.1.3	Concevoir un dispositif national dématérialisé de suivi-évaluation des politiques publiques	Existence d'un dispositif de suivi-évaluation dématérialisé	MINEFID	Tout ministère et institution		1			1			PM			0
Code	Actions/Activités	Indicateurs	Responsable	Partenaires	Valeur de référence	CIBLES			PROGRAMMATION PHYSIQUE			PROGRAMMATION FINANCIERE (milliers FCFA)			
						2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	TOTAL
O.A.1.2.2.2	Action 2 : Renforcement de la transparence dans l'administration publique	Proportion de rapports publiés, mise à jour des sites web										102 000	252 000	252 000	606 000
A.1.2.2.2.1	Vulgariser les politiques et stratégies publiques	Nombre d'activités de vulgarisation des politiques publiques	Tout ministère et institution	MINEFID		52	52	52	26	26	26	52 000	52 000	52 000	156 000
A.1.2.2.2.2	Mettre en place un système d'identification par badge des agents publics et des usagers/clients	Existence du système d'identification par badge des agents publics et des usagers/clients	MFPTPS	Tout ministère et institution		1	1	1	1	1	1		150 000	150 000	300 000
A.1.2.2.2.3	Renforcer les capacités des acteurs des structures de contrôle	Proportion de missions effectuées par les structures de contrôle	Tout ministère et institution	ASCE/LC		50 %	60 %	70 %	1	1	1	50 000	50 000	50 000	150 000
A.1.2.2.2.4	Rendre fonctionnels les Comités anti-corruption (CAC) des ministères et institutions	Proportion de ministères dont les CAC sont fonctionnels	Tout ministère et institution	ASCE/LC		50 %	60 %	70 %	1	1	1	PM	PM	PM	0
Code	Actions/Activités	Indicateurs				CIBLES			Hypothèses et risques						

Code	Actions/Activités	Indicateurs	Responsable	Partenaires	Valeur de référence	CIBLES			PROGRAMMATION PHYSIQUE			PROGRAMMATION FINANCIERE (milliers FCFA)			
						2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	TOTAL
E.A.1.2.3	Effet attendu : les usagers/clients sont satisfaits de l'accueil et de l'accès à l'information administrative	Proportion d'usagers/clients satisfaits de l'accueil	Rapport d'enquête	MFPTPS					Adhésion des acteurs						
		Proportion d'usagers/clients satisfaits de l'accès aux informations administratives	Rapport d'enquête	MFPTPS											
O.A.1.2.3.1	Mise en place des cadres d'accueil et d'orientation des usagers/clients	Proportion des ministères/institutions disposant de services d'accueil										180 000	150 000	150 000	480 000
A.1.2.3.1.1	Créer et rendre fonctionnels les services d'accueil	Proportion de services d'accueil fonctionnels	Tout ministère et institution	MFPTPS	4,49% (2018)	90 %	100 %	100 %	1	1	1	50 000	50 000	50 000	150 000
A.1.2.3.1.2	Réaliser l'adressage des bâtiments administratifs et des structures publiques	Proportion de bâtiments administratifs dont l'adressage est effectif	Tout ministère et institution	MINEFID	ND	30 %	50 %	70 %	1	1	1	50 000	50 000	50 000	150 000
A.1.2.3.1.3	Rendre opérationnel le dispositif d'enregistrement et de traitement des plaintes des usagers	Proportion de requêtes traitées dans les délais	MFPTPS	Tout ministère et institution	0	100 %	100 %	100 %	1	1	1	80 000	50 000	50 000	180 000
Code	Actions/Activités	Indicateurs	Responsable	Partenaires	Valeur de référence	CIBLES			PROGRAMMATION PHYSIQUE			PROGRAMMATION FINANCIERE (milliers FCFA)			
						2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	TOTAL

O.A.1.2.3.2	Renforcement de la communication dans l'administration publique	Taux moyen de mise en œuvre des plans de communication des ministères et institutions											50 000	50 000	50 000	150 000
A.1.2.3.2.1	Tenir à jour les plateformes de communication électronique des structures publiques	Proportion de plateformes de communication à jour	Tout ministère et institution	MDENP		90 %	100 %	100 %	20	20	20		40 000	40 000	40 000	120 000
A.1.2.3.2.2	Mettre en ligne les documents administratifs	Existence des documents en ligne	Tout ministère et institution	MDENP		1	1	1	1	1	1		10 000	10 000	10 000	30 000
AXE 2 : PROMOTION D'UNE ADMINISTRATION ELECTRONIQUE												1 879 625	5 734 625	5 789 625	13 403 875	
O.S.2.1	Objectif stratégique : Améliorer le cadre juridique et de sécurisation de l'utilisation des TIC dans l'administration											114 000	504 000	1 239 000	1 857 000	
Code	Actions/Activités	Indicateurs	Source de vérification	Responsable	Valeurs de référence	CIBLES			Hypothèses et risques							
						2021	2022	2023								
E.A.2.1.1	Effet attendu : l'encadrement juridique et institutionnel de l'administration est adapté à l'utilisation des TIC	Proportion de textes élaborés/relus	Rapport d'activités	MDENP					Adhésion des acteurs Volonté politique Inertie légale et réglementaire							
Code	Actions/Activités	Indicateurs	Responsable	Partenaires	Valeur de référence	CIBLES			PROGRAMMATION PHYSIQUE			PROGRAMMATION FINANCIERE (milliers FCFA)				
						2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	TOTAL	
O.A.2.1.1.1	Action 1 : Adaptation des textes juridiques relatifs à l'utilisation des TIC	Nombre de textes relus Nombre de nouveaux textes pris Nombre de textes mis en œuvre											0	195 000	130 000	325 000
A.2.1.1.1.1	Réaliser une étude diagnostique du cadre juridique et institutionnel relatifs à l'utilisation des TIC	Existence du rapport d'étude diagnostique	MDENP	Tout ministère et institution		1	0	0	1					100 000	0	100 000
A.2.1.1.1.2	Relire les textes juridiques relatifs à l'utilisation des TIC	Proportion de textes relus	MDENP	Tout ministère et institution			50 %	100 %		x	x			50 000	85 000	135 000

A.2.1.1.1.3	Elaborer de nouveaux textes juridiques adaptés à l'utilisation des TIC	Proportion de nouveaux textes élaborés	MDENP	Tout ministère et institution		50 %	100 %		x	x		45 000	45 000	90 000	
O.A.2.1.1.2	Action 2 : Vulgarisation des textes juridiques relatifs à l'utilisation des TIC										0	105 000	105 000	210 000	
A.2.1.1.1.2.1	Former les acteurs à l'appropriation des textes juridiques et du cadre institutionnel relatifs à l'utilisation des TIC	Nombre de formations assurées	MDENP	Tout ministère et institution		3	600 %	900 %	3	3	3	75 000	75 000	150 000	
A.2.1.1.1.2.2	Vulgariser les textes juridiques et promouvoir le cadre institutionnel relatifs à l'utilisation des TIC	Nombre d'activités de vulgarisation des textes Nombre de textes vulgarisés	MDENP	Tout ministère et institution		3	6		3	3		30 000	30 000	60 000	
Code	Actions/Activités	Indicateurs	Source de vérification	Responsable	Valeurs de référence	CIBLES			Hypothèses et risques						
						2021	2022	2023							
E.A.2.1.2	Effet attendu : les systèmes d'information de l'administration sont sécurisés	Niveau de confiance des utilisateurs sur la sécurité des systèmes d'information de l'administration	Rapport d'enquête	MDENP					Opérationnalisation de la Stratégie nationale de cyber sécurité (SNCS-BF) / Cyberattaques						
		Proportion de cyber-attaques déjouées	Rapport d'activités	MDENP											
Code	Actions/Activités	Indicateurs	Responsable	Partenaires	Valeur de référence	CIBLES			PROGRAMMATION PHYSIQUE			PROGRAMMATION FINANCIERE (milliers FCFA)			
						2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	TOTAL
O.A.2.1.2.1	Action 1 : Mise en place d'un système de certification électronique au sein de l'administration	Existence d'une politique de certification										0	0	863 000	863 000
A.2.1.2.2.1	Réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place d'un système de certification électronique	Existence du rapport d'étude de faisabilité	ARCEP	Tout ministère et institution		1			1			PM			0

A.2.1.2.2.2	Elaborer un référentiel de certification électronique	Existence du référentiel de certification électronique	ARCEP	Tout ministère et institution			1			1			PM		0
A.2.1.2.2.3	Elaborer les textes de création d'une autorité de certification électronique	Existence de l'autorité	ARCEP	Tout ministère et institution			1			1			0		0
A.2.1.2.2.4	Mettre en place un dispositif de certification électronique	Existence d'un dispositif de certification électronique	ARCEP	Tout ministère et institution				1			1			863 000	863 000
Actions/Activités		Indicateurs	Responsable	Partenaires					2021	2022	2023	2021	2022	2023	TOTAL
Code	Actions/Activités	Indicateurs	Responsable	Partenaires	Valeur de référence	CIBLES			PROGRAMMATION PHYSIQUE			PROGRAMMATION FINANCIERE (milliers FCFA)			
						2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	TOTAL
O.A.2.1.2.2	Action 2 : Mise en œuvre du référentiel général de sécurité du Burkina Faso	Nombre de politiques de sécurité des systèmes d'information adoptées										114 000	204 000	141 000	459 000
A.2.1.2.2.1	Former les informaticiens de l'administration en sécurité informatique	Nombre d'informaticiens formés	MDENP	Tout ministère et institution		100	200	300	4	4	4	24 000	24 000	24 000	72 000
A.2.1.2.2.2	Elaborer une politique de sécurité des systèmes d'information dans chaque ministère et institution suivant le Référentiel général de sécurité du Burkina Faso (RGS-BF)	Nombre de stratégies de sécurité des systèmes d'information disponibles	Tous ministère et institution	Primature (ANSSI)		10	30	43	10	20	13	90 000	180 000	117 000	387 000
O.S.2.2	Objectif stratégique : Renforcer les infrastructures de communication et de connectivité de l'administration											435 625	1 725 625	1 625 625	3 786 875
Code	Actions/Activités	Indicateurs	Source de vérification	Responsable	Valeurs de référence	CIBLES			Hypothèses et risques						
						2021	2022	2023							

Code	Actions/Activités	Indicateurs	Responsable	Partenaires	Valeur de référence	CIBLES			PROGRAMMATION PHYSIQUE			PROGRAMMATION FINANCIERE (milliers FCFA)			
						2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	TOTAL
E.A.2.2.1	Effet attendu : l'offre de services électroniques sur le territoire national est améliorée	Proportion de communes connectées par fibre optique	Rapport d'activités	MDENP					Volonté politique Incertitude du financement Sécurité						
		Proportion de bâtiments administratifs interconnectés au RESINA	Rapport d'activités	MDENP											
O.A.2.2.1.1	Action 1 : Mise en place d'infrastructures de communication électroniques large bande	Proportion de communes connectées par fibre optique										12 000	12 000	12 000	36 000
A.2.2.1.1	Etendre la couverture du territoire en fibre optique	Longueur de fibre optique déployée	MDENP	Tout ministère et institution		2001 km			801 km			PM			0
		Proportion de nouvelles communes couvertes	MDENP	Tout ministère et institution		40 %	45 %	50 %	1	1	1	-	-		0
A.2.2.1.2	Réaliser une étude pour la mise en place du projet de connectivité urbaine très haut débit (PCU-THD)	Existence d'un rapport d'étude	MDENP	Tout ministère et institution		100 %			1			PM			0
A.2.2.1.3	Elaborer des règlements et guides techniques pour la mutualisation des travaux d'infrastructures et des règles de partage d'infrastructures de communications électroniques	Disponibilité du rapport d'étude	MDENP	Tout ministère et institution		1			1			PM			0
A.2.2.1.4	Mettre en place un observatoire d'infrastructures haut débit du Burkina Faso	Disponibilité de l'observatoire	MDENP	Tout ministère et institution		1			1			PM			0
A.2.2.1.5	Construire le centre d'opérations du réseau Backbone national (Network Operations Center,NOC)	Disponibilité du rapport d'étude/local du NOC construit	MDENP	Tout ministère et institution		1	1		1	1		PM	PM		0

A.2.2.1.1.6	Réaliser les travaux de génie civil pour la pose de la Fibre optique Dindéogo-Zabré	Longueur des travaux de génie civil réalisés	MDENP	Tout ministère et institution		22 km			22 km				PM			0
A.2.2.1.1.7	Assurer la maintenance du réseau fibre optique	Proportion de réduction des incidents	MDENP	Tout ministère et institution		0,2	0,1	0,05	x	x	x		PM	PM	PM	0
A.2.2.1.1.8	Former les acteurs chargés de la maintenance du réseau	Nombre d'acteurs formés	MDENP	Tous ministère et institution		50	100	150	2	2	2		12 000	12 000	12 000	36 000
Code	Actions/Activités	Indicateurs	Responsable	Partenaires	Valeur de référence	CIBLES			PROGRAMMATION PHYSIQUE			PROGRAMMATION FINANCIERE (milliers FCFA)				
						2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	TOTAL	
O.A.2.2.1.2	Action 2 : Raccordement des bâtiments administratifs au RESINA/réseau large bande par fibre optique	Proportion de bâtiments administratifs raccordés au RESINA/réseau large bande par fibre optique											60 000	900 000	900 000	1 860 000
A.2.2.1.2.1	Réaliser une étude de faisabilité pour l'interconnexion des bâtiments administratifs	Existence du rapport de l'étude diagnostique	MDENP	Tous ministère et institution		1			1				25 000		-	25 000
A.2.2.1.2.2	Mettre en place un Certificat de conformité digitale (CCD) des bâtiments administratifs au Burkina Faso	Existence du cahier de charges /Nombre de CCD délivrés	MDENP	Tous ministère et institution		1			1				35 000			35 000
A.2.2.1.2.3	Interconnecter tous les bâtiments administratifs au RESINA/réseau large bande par fibre optique	Nombre de bâtiments administratifs interconnectés au RESINA	MDENP	Tous ministère et institution			30	60		x	x			900 000	900 000	1 800 000
Code	Actions/Activités	Indicateurs	Responsable	Partenaires	Valeur de référence	CIBLES			PROGRAMMATION PHYSIQUE			PROGRAMMATION FINANCIERE (milliers FCFA)				
						2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	TOTAL	
O.A.2.2.1.3	Action 3 : Mise en place d'un Data Center aux normes internationales	Existence d'un Data center											0	0	0	0

A.2.2.1.3.1	Réaliser une étude architecturale, environnementale et sociale pour la mise en place d'un Data Center	Existence du rapport d'étude	MDENP	Tout ministère et institution		1			1			PM			0
A.2.2.1.3.2	Construire le Data center principal et sa réplication	Existence d'un Data Center	MDENP	Tout ministère et institution				1			1		PM		0
A.2.2.1.3.3	Equiper le Data center principal et sa réplication	Existence d'un Data Center	MDENP	Tout ministère et institution				1			1		PM		0
A.2.2.1.3.4	Raccorder les sites aux infrastructures des réseaux existants	Nombre de sites raccordés	MDENP	Tout ministère et institution				2			2		PM		0
Code	Actions/Activités	Indicateurs	Source de vérification	Responsable	Valeurs de référence	CIBLES			Hypothèses et risques						
						2021	2022	2023							
E.A.2.2.2.2	Effet attendu : la communication électronique interne de l'administration est fluide	Proportion d'agents utilisant les adresses professionnelles	Rapport d'activités	MDENP					Adhésion des acteurs Disponibilité de l'électricité / Cyberattaque						
		Proportion de ministères disposant d'outils de communication interne et externe (intranet, SIGED, CIM, etc.,)	Rapport d'activités	MDENP											
Code	Actions/Activités	Indicateurs	Responsable	Partenaires	Valeur de référence	CIBLES			PROGRAMMATION PHYSIQUE			PROGRAMMATION FINANCIERE (milliers FCFA)			
						2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	TOTAL
O.A.2.2.2.1	Action 1 : Interconnexion de tous les postes de travail de l'administration au RESINA	Proportion de postes de travail connectés au RESINA										0	25 000	0	25 000
A.2.2.2.1.1	Réaliser une étude diagnostique des réseaux locaux dans les bâtiments publics	Nombre de rapports d'étude diagnostique disponibles	MDENP	Tout ministère et institution			1			1			25 000		25 000

A.2.2.2.1.2	Mettre en place et renforcer les réseaux locaux dans les bâtiments publics	Nombre de réseaux locaux réalisés	MDENP	Tout ministère et institution		1	1	1	1	1	1	PM	PM	PM	0
A.2.2.2.1.3	Assurer la maintenance des réseaux locaux	Nombre de réseaux locaux maintenus	MDENP	Tout ministère et institution		1	1	1	1	1	1	PM	PM	PM	0
Code	Actions/Activités	Indicateurs	Responsable	Partenaires	Valeur de référence	CIBLES			PROGRAMMATION PHYSIQUE			PROGRAMMATION FINANCIERE (milliers FCFA)			
						2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	TOTAL
O.A.2.2.2.2	Action 2 : Développement d'outils de collaboration interopérables au sein de l'administration à l'aide des logiciels libres	Nombre d'outils déployés dans des ministères et institutions										363 625	788 625	713 625	1 865 875
A.2.2.2.2.1	Réaliser une étude diagnostique des outils transversaux	Nombre de rapports d'étude diagnostique disponibles	MDENP	Tout ministère et institution			1			1			50 000		50 000
A.2.2.2.2.2	Réviser le Référentiel général d'interopérabilité des systèmes d'information	Document du RGI révisé	MDENP	Tout ministère et institution			1			1			50 000		50 000
A.2.2.2.2.3	Développer les outils de collaboration interopérables (logiciels libres)	Nombre d'outils de collaboration interopérables développés	MDENP	Tout ministère et institution		2	4	6	2	2	2	100 000	400 000	400 000	900 000
A.2.2.2.2.4	Délivrer des certificats de valorisation d'acquis et de compétences dans l'utilisation des outils numériques	Nombre de certificats délivrés	MDENP	Tout ministère et institution		500	1250	2250	500	750	1000	50 000	75 000	100 000	225 000
A.2.2.2.2.5	Acquérir des solutions informatiques métiers	Nombre de solutions informatiques acquises	MDENP	Tout ministère et institution		2	4	6	2	2	2	200 000	200 000	200 000	600 000
A.2.2.2.2.6	Former le personnel IT de l'administration sur les logiciels libres	Nombre d'acteurs formés	MDENP	Tout ministère et institution		75	115	90	3	5	4	13 625	13 625	13 625	40 875
A.2.2.2.2.7	Former le personnel de l'administration Publique à l'usage des solutions libres	Nombre d'utilisateurs formés	MDENP	Tout ministère et institution		200	300	650	7	10	23	45 000	45 000	45 000	135 000
Code	Actions/Activités	Indicateurs				CIBLES			Hypothèses et risques						

Code	Actions/Activités	Indicateurs	Source de vérification	Responsable	Valeurs de référence	2021	2022	2023	PROGRAMMATION PHYSIQUE	PROGRAMMATION FINANCIERE (milliers FCFA)					
						2021	2022	2023		2021	2022	2023	TOTAL		
E.A.2.2.3	Effet attendu : l'utilisation de la bande passante internationale est améliorée	Niveau de la bande passante internationale disponible (calculée annuellement)	Rapport d'activités	MDENP					Adhésion des acteurs Disponibilité de l'électricité / Cyberattaque						
		Bande passante internet internationale par usager Internet (bit/sec)	Rapport d'activités	MDENP											
O.A.2.2.3.1	Action 1: Accroissement et optimisation de la bande passante internet internationale	Largeur de bande passante internet international (Gbps)	MDENP								0	0	0	0	
A.2.2.3.1.1	Réaliser une étude technique pour la mise en place du PPP pour la gestion des infrastructures nationales	Disponibilité du rapport d'étude	MDENP	Tout ministère et institution		1			1			PM			0
A.2.2.3.1.2	Réaliser un audit technique des infrastructures publiques	Disponibilité du rapport d'étude	MDENP	MINEFID /ARCEP		1			1			PM			0
O.S.2.3	Objectif stratégique : Rendre accessibles les prestations de services publics aux usagers/clients à travers les TIC										1 330 000	3 505 000	2 925 000	7 760 000	
Code	Actions/Activités	Indicateurs	Source de vérification	Responsable	Valeurs de référence	CIBLES			Hypothèses et risques						
E.A.2.3.1	Effet attendu : la demande des services publics aux moyens des TIC par les usagers/clients s'est accrue	Proportion de services en ligne utilisés	Rapport d'enquête	MDENP					Adhésion des acteurs Couverture nationale de large bande Cyberattaque						
Code	Actions/Activités	Indicateurs	Responsable	Partenaires	Valeur de	CIBLES			PROGRAMMATION PHYSIQUE	PROGRAMMATION FINANCIERE (milliers FCFA)					

					référé nce	202 1	202 2	202 3	202 1	202 2	202 3	2 021	2022	2023	TOTA L
O.A.2. 3.1.1	Développement des services en ligne	Nombre de services en ligne										1 100 000	1 100 000	1 100 000	3 300 000
A.2.3.1. 1.1	Renforcer les moyens techniques du guichet virtuel unique de l'administration	Nombre d'équipements techniques acquis	MFPTPS	MDENP /MINEFID		10	10	10	10	10	10	50 000	50 000	50 000	150 000
A.2.3.1. 1.2	Développer et déployer les services en ligne au profit des usagers/clients	Nombre de services en ligne développés, Nombre de services en ligne déployés	Tous ministère et institution	MDENP		100	250	350	100	150	100	000 000 ¹	000 000 ¹	000 000 ¹	3 000 000
A.2.3.1. 1.3	Former les acteurs intervenant sur le guichet virtuel unique de l'administration	Nombre d'activités de formations réalisées, Nombre d'acteurs formés	MFPTPS	Tout ministère et institution		86	86	86	2	2	2	50 000	50 000	50 000	150 000
Code	Actions/Activités	Indicateurs	Responsable	Partenaires	Valeur de référence	CIBLES			PROGRAMMATION PHYSIQUE			PROGRAMMATION FINANCIERE (milliers FCFA)			
						202 1	202 2	202 3	202 1	202 2	202 3	2 021	2022	2023	TOTA L
O.A.2. 3.1.2	Promotion des services en ligne	Niveau de connaissance des services en ligne										0	1 545 000	945 000	2 490 000
A.2.3.1. 2.1	Réaliser une étude de faisabilité de la mise en œuvre de l'initiative F@so Wifi pour l'installation de bornes d'accès Internet dans des espaces publics du Burkina Faso	Existence du rapport d'étude	MDENP	Tout ministère et institution			1			1			100 000		100 000
A.2.3.1. 2.2	Déployer des bornes d'accès internet au niveau des espaces publics des communes du Burkina Faso	Nombre de bornes d'accès internet sans fil déployés	MDENP	Tout ministère et institution			200	300		200	100		250 000 ¹	750 000	2 000 000
A.2.3.1. 2.3	Organiser des campagnes de sensibilisation sur les services en ligne dans les treize (13) régions	Nombre de séances de sensibilisation réalisées Nombre d'acteurs sensibilisés	MFPTPS	Tout ministère et institution			13	13		13	13		195 000	195 000	390 000

A.2.3.1.2.4	Elaborer le plan de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du guichet virtuel de l'administration	Existence du plan d'évaluation de mise en œuvre du GVAP	MFPTPS	Tout ministère et institution		1			1					-		0
A.2.3.1.2.5	Actualiser le plan de communication du GVAP	Existence d'un plan de communication du GVAP actualisé	MFPTPS	Tout ministère et institution		1			1					-		0
Code	Actions/Activités	Indicateurs	Source de vérification	Responsable	Valeurs de référence	CIBLES			Hypothèses et risques							
						2021	2022	2023								
E.A.2.3.2	Effet attendu : les délais de délivrance des prestations de services publics sont réduits	Délai moyen de délivrance des services publics	Rapport d'activités	MFPTPS					Adhésion des acteurs / Instabilité institutionnelle							
		Proportion de procédures automatisées	Rapport d'activités	MFPTPS												
		Proportion de procédures dématérialisées	Rapport d'activités	MFPTPS												
O.A.2.3.2.1	Simplification des procédures administratives	Nombre de procédures simplifiées										30 000	60 000	80 000	170 000	
Code	Actions/Activités	Indicateurs	Responsable	Partenaires	Valeur de référence	CIBLES			PROGRAMMATION PHYSIQUE			PROGRAMMATION FINANCIERE (milliers FCFA)				
						2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	TOTAL	
A.2.3.2.1.1	Relire le décret sur la simplification, l'automatisation, la dématérialisation et la mise en ligne des services	Existence d'un nouveau décret sur la simplification	MFPTPS	Tout ministère et institution		1			1			10 000			10 000	
A.2.3.2.1.2	Simplifier les actes et procédures administratifs	Nombre d'actes et de procédures simplifiés	Tous ministère et institution	MFPTPS		100	200	350	5	15	20	20 000	60 000	80 000	160 000	
Code	Actions/Activités	Indicateurs	Responsable	Partenaires	Valeur de référence	CIBLES			PROGRAMMATION PHYSIQUE			PROGRAMMATION FINANCIERE (milliers FCFA)				
						2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	TOTAL	

A.3.1.1.1.1	Elaborer un guide méthodologique de mise en place de la démarche qualité	Existence du guide	MFPTPS	Tout ministère et institution, ABMAQ		1			1			10 000			10 000
A.3.1.1.1.2	Former les acteurs des ministères et institutions sur le guide méthodologique de mise en place de la démarche qualité	Proportion des ministères/institutions dont les acteurs ont été formés	MFPTPS	Tout ministère et institution		100 %	100 %	100 %	5	5	5	10 000	70 000	70 000	150 000
A.3.1.1.1.3	Elaborer un plan de déploiement ministériel de la démarche qualité	Proportion de ministères ayant élaboré leur plan de déploiement	Tous ministère et institution	MFPTPS		15 %	50 %	100 %	5	15	20	20 000	60 000	80 000	160 000
A.3.1.1.1.4	Evaluer la mise en œuvre de la démarche qualité dans l'administration publique	Existence du rapport d'évaluation	MFPTPS	Tout ministère et institution		1	1	1	1	1	1		30 000	30 000	60 000
A.3.1.1.1.5	Elaborer une charte de gestion ministérielle dans le cadre du budget-programme	Nombre de chartes ministérielles élaborées	Tout ministère et institution	MINEFID		5	20	40	5	15	20	20 000	60 000	80 000	160 000
A.3.1.1.1.6	Elaborer un guide méthodologique d'élaboration des manuels de procédures	Existence du guide	MFPTPS	Tout ministère et institution		1			1			20 000			20 000
A.3.1.1.1.7	Elaborer des manuels de procédures métiers	Nombre de manuels de procédures métiers élaborés	Tout ministère et institution	MFPTPS		5	20	40	5	15	20	50 000	150 000	200 000	400 000
A.3.1.1.1.8	Elaborer les chartes de la qualité du service public	Proportion de ministères et institutions disposant de la charte de qualité du service public	Tout ministère et institution	MFPTPS		50 %	100 %	100 %	20	20	5	20 000	50 000	20 000	90 000
A.3.1.1.1.9	Elaborer et mettre œuvre les répertoires des formalités administratives	Nombre de répertoires de formalités administratives élaborés	Tout ministère et institution	MFPTPS		5	20	40	5	15	20	20 000	20 000	20 000	60 000
A.3.1.1.1.10	Traduire les répertoires de formalités administratives en langues nationales (Moore, fulfulde, dioula, gourmantché)	Nombre de répertoires de formalités administratives traduits	Tout ministère et institution	MFPTPS		5	20	40	5	15	20	10 000	10 000	10 000	30 000

A.3.1.1.1.11	Créer un prix d'excellence en matière d'innovation au sein de l'administration publique	Existence d'un prix d'excellence	MFPTPS	Tout ministère et institution		1	1	1	1	1	1	20 000	20 000	20 000	60 000
A.3.1.1.1.12	Organiser par ministère une rencontre statutaire en télétravail	Proportion de ministère ayant organisé le télétravail	Tout ministère et institution			100 %	100 %	100 %	0	0	0	58 000	58 000	58 000	174 000
A.3.1.1.1.13	Editer et diffuser les répertoires de formalités administratives	Disponibilité des guides en ligne, Nombre de répertoires édités	Tout ministère et institution	MFPTPS		5	20	40	5	15	20	20 000	60 000	80 000	160 000
A.3.1.1.1.14	Elaborer et diffuser une stratégie d'appropriation des innovations en matière de TIC	Existence de la stratégie	MFPTPS	MDENP		1	1	1	1	1	1	60 000	60 000	60 000	180 000
Code	Actions/Activités	Indicateurs	Responsable	Partenaires	Valeur de référence	CIBLES			PROGRAMMATION PHYSIQUE			PROGRAMMATION FINANCIERE (milliers FCFA)			
						2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	TOTAL
O.A.3.1.1.2	Promotion d'une assistance conseil au profit des collectivités territoriales	Proportion des services déconcentrés ayant appuyé les collectivités locales										196 000	200 000	200 000	596 000
A.3.1.1.2.1	Elaborer et vulgariser les planning annuels d'assistance-conseil au profit des collectivités territoriales	Existence de planning	Tout ministère	MFPTPS /MATDC		26	26	26	26	26	26	130 000	130 000	130 000	390 000
A.3.1.1.2.2	Former les acteurs des structures techniques déconcentrées sur la méthodologie de contrôle de légalité des actes pris par les CT	Nombre d'acteurs des structures déconcentrés formés	Tout ministère	MFPTPS /MATDC		100	100	100	5	8	5	20 000	20 000	20 000	60 000
A.3.1.1.2.3	Vulgariser le guide d'exercice des compétences transférées	Nombre de guides distribués	MATDC	Tout ministère			200	300				10 000	10 000	10 000	30 000

A.3.1.1.2.4	Superviser l'exercice des compétences transférées	Nombre de compétences effectivement exercées, Nombre de missions de supervision effectuées	MATDC	Tout ministère			50	100	50	200	200	26 000	30 000	30 000	86 000	
A.3.1.1.2.5	Evaluer l'état du transfert des ressources financières aux collectivités territoriales	Existence du rapport d'évaluation	Tout ministère concerné	MINEFID		1	1	1	1	1	1	10 000	10 000	10 000	30 000	
Code	Actions/Activités	Indicateurs	Responsable	Partenaires	Valeur de référence	CIBLES			PROGRAMMATION PHYSIQUE			PROGRAMMATION FINANCIERE (milliers FCFA)				
						2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	TOTAL	
O.A.3.1.1.3	Renforcement des capacités des structures déconcentrées	Proportion des services déconcentrés dont les capacités ont été renforcées										30 000	136 000	60 000	226 000	
A.3.1.1.3.1	Mener une réflexion sur la déconcentration des actes administratifs	Rapport d'activités	MFPTPS	Tout ministère			1			1			50 000		50 000	
A.3.1.1.3.2	Elaborer un plan de déconcentration administrative	Existence de plan de déconcentration	Tout ministère	MFPTPS		5	15	0	5	15	10	30 000	60 000	60 000	150 000	
A.3.1.1.3.3	Evaluer la mise en œuvre de la délégation de compétences	Existence d'un rapport d'évaluation	MFPTPS	Tout ministère			1			1			26 000		26 000	
O.S.3.2	Objectif stratégique : Améliorer l'architecture des structures publiques conformément aux réformes											50 000	160 000	60 000	270 000	
Code	Actions/Activités	Indicateurs	Source de vérification	Responsable	Valeurs de référence	CIBLES			Hypothèses et risques							
						2021	2022	2023								
E.A.3.2.1	Effet attendu : la structure organisationnelle de l'administration est cohérente avec les réformes	Proportion de ministères dont l'organisation est conforme aux réformes	Rapport d'activités	MFPTPS												Stabilité institutionnelle

Code	Actions/Activités	Indicateurs	Responsable	Partenaires	Valeur de référence	CIBLES			PROGRAMMATION PHYSIQUE			PROGRAMMATION FINANCIERE (milliers FCFA)			
						2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	TOTAL
O.A.3.2.1.1	Action 1 : Analyse diagnostique de l'organisation de l'administration publique	Existence d'un rapport diagnostique										0	120 000	20 000	140 000
A.3.2.1.1.1	Réaliser une étude diagnostique (audits organisationnels) sur l'organisation et le fonctionnement des structures publiques (ministères et institutions)	Existence du rapport d'étude	MFPTPS	Tout ministère et institution			1		1				50 000		50 000
A.3.2.1.1.2	Evaluer la mise en œuvre des recommandations de l'étude diagnostique sur l'organisation et le fonctionnement des structures publiques	Existence du rapport d'évaluation	MFPTPS	Tout ministère et institution				1		1				20 000	20 000
A.3.2.1.1.3	Réaliser une étude sur la création d'un fonds permanent de modernisation de l'administration	Existence du rapport d'étude	MFPTPS	Tout ministère et institution			1		1				50 000		50 000
A.3.2.1.1.4	Réaliser une étude sur le fonctionnement des EPE	Existence du rapport d'étude	MINEFID	Tout ministère et institution			1		1				20 000		20 000
Code	Actions/Activités	Indicateurs	Responsable	Partenaires	Valeur de référence	CIBLES			PROGRAMMATION PHYSIQUE			PROGRAMMATION FINANCIERE (milliers FCFA)			
						2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	TOTAL
O.A.3.2.1.2	Action 2 : Amélioration du cadre juridique	Nombre de textes réglementaires pris										50 000	40 000	40 000	130 000
A.3.2.1.2.1	Relire et adopter les textes	Nombre de textes adoptés	Tout ministère et institution	MFPTPS		1	1	1	1	1	1	0	0	0	0
A.3.2.1.2.2	Elaborer l'organigramme- type des ministères en phase avec le budget programme	Existence de l'organigramme type	MFPTPS	Tout ministère		1			1			50 000			50 000

A.3.2.1.2.3	Relire les organigrammes des ministères en lien avec l'organigramme-type	Proportion de décrets conformes à l'organigramme -type des départements ministériels	Tout ministère	MFPTPS		100 %	100 %	15	10			40 000	40 000	80 000	
AXE 4 : PILOTAGE DE LA STRATEGIE											507 000	970 500	995 000	2 472 500	
O.S.4.1	Objectif stratégique : coordonner et communiquer sur les actions de la stratégie										412 000	444 000	377 500	1 233 500	
Code	Actions/Activités	Indicateurs	Source de vérification	Responsable	Valeurs de référence	CIBLES			Hypothèses et risques						
						2021	2022	2023							
E.A.4.1.1	Effet attendu : le pilotage et la coordination de la stratégie sont efficaces	Taux de fonctionnalité des cadres de coordination de la stratégie	Rapport d'activités	MFPTPS	0	100 %	100 %	100 %	Adoption du dispositif de pilotage						
Code	Actions/Activités	Indicateurs	Responsable	Partenaires	Valeur de référence	CIBLES			PROGRAMMATION PHYSIQUE			PROGRAMMATION FINANCIERE (milliers FCFA)			
						2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	TOTAL
O.A.4.1.1.1	Opérationnalisation des cadres de coordination de la stratégie	Proportion de textes pris Proportion de sessions tenues										167 000	162 000	162 000	491 000
A.4.1.1.1.1	Elaborer les textes d'opérationnalisation des organes de pilotage de la stratégie	Textes élaborés	MFPTPS	MINEFID		1			1			5 000			5 000
A.4.1.1.1.2	Tenir la session annuelle du Conseil national de la modernisation de l'administration	Session tenue	MFPTPS	Tout ministère et institution		1	1	1	1	1	1	50 000	50 000	50 000	150 000
A.4.1.1.1.3	Tenir les sessions du Comité ministériel de la modernisation de l'administration	Sessions tenues	Tout ministère et institution	MFPTPS		80	80	80	80	80	80	112 000	112 000	112 000	336 000
Code	Actions/Activités	Indicateurs	Source de vérification	Responsable	Valeurs de référence	CIBLES			Hypothèses et risques						
						2021	2022	2023							
E.A.4.1.2	Effet attendu : le mécanisme de planification et de suivi évaluation est efficace	Taux d'exécution	Rapport d'activités	MFPTPS					Opérationnalisation du système de suivi évaluation						

Code	Actions/Activités	physique de la stratégie	Rapport d'activités	MFPTPS	Valeur de référence	CIBLES			PROGRAMMATION PHYSIQUE			PROGRAMMATION FINANCIERE (milliers FCFA)			
		Indicateurs				Responsable	Partenaires	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022
O.A.4.1.2.1	Elaboration des documents de programmation et de rapportage	Proportion de documents de programmation et de rapportage élaborés										40 000	40 000	40 000	120 000
A.4.1.2.1.1	Actualiser le plan d'actions triennal glissant de la stratégie	PAT actualisé	MFPTPS	Tout ministère et institution		1	1	1		1	1	20 000	20 000	20 000	60 000
A.4.1.2.1.2	Elaborer le plan de travail et de budget annuel	PTBA élaboré	MFPTPS	Tout ministère et institution		1	1	1	1	1	1	5 000	5 000	5 000	15 000
A.4.1.2.1.3	Elaborer les rapports bilan semestriel et annuel du plan de travail et de budget annuel	Existence des rapports	MFPTPS	Tout ministère et institution		2	2	2	2	2	2	15 000	15 000	15 000	45 000
Code	Actions/Activités	Indicateurs	Responsable	Partenaires	Valeur de référence	CIBLES			PROGRAMMATION PHYSIQUE			PROGRAMMATION FINANCIERE (milliers FCFA)			
						2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	TOTAL
O.A.4.1.2.2	Mise en place d'un système de suivi évaluation	Disponibilité du manuel de suivi évaluation										120 000	80 000	80 000	280 000
A.4.1.2.2.1	Concevoir le manuel de suivi-évaluation de la stratégie	Existence du manuel de suivi-évaluation	MFPTPS	Tout ministère et institution		1			1			20 000			20 000
A.4.1.2.2.2	Développer un logiciel de suivi-évaluation	Existence d'un logiciel de suivi-évaluation opérationnel	MFPTPS	Tout ministère et institution		1			1				50 000		50 000

A.4.1.2.2.3	Réaliser une étude sur la situation des indicateurs de la stratégie	Existence du CMR	MFPTPS	Tout ministère et institution		1	1	1	1	1	1	100 000	30 000	30 000	160 000
A.4.1.2.2.4	Réaliser l'évaluation à mi-parcours de la stratégie	Existence du rapport d'évaluation à mi-parcours	MFPTPS	Tout ministère et institution				1			1			50 000	50 000
Code	Actions/Activités	Indicateurs	Source de vérification	Responsable	Valeurs de référence	CIBLES			Hypothèses et risques						
						2021	2022	2023							
E.A.4.1.3	Effet attendu : La gestion du changement à travers la communication sur les actions de modernisation est assurée	Proportion d'activités de communication réalisées	Rapport d'activités	MFPTPS	0	50 %	70 %	90 %							
Code	Actions/Activités	Indicateurs	Responsable	Partenaires	Valeur de référence	CIBLES			PROGRAMMATION PHYSIQUE			PROGRAMMATION FINANCIERE (milliers FCFA)			
						2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	TOTAL
O.A.4.1.3.1	Communication sur les actions de modernisation	Nombre d'actions de communication menées										85 000	149 000	94 000	328 000
A.4.3.1.1.1	Elaborer un plan de communication	Existence d'un plan de communication	MFPTPS	Tout ministère et institution		1			1			20 000			20 000
A.4.3.1.1.2	Editer et diffuser la stratégie	Nombre d'actions de vulgarisation menées	MFPTPS	Tout ministère et institution		1000	500		1	1		5 000	10 000		15 000
A.4.3.1.1.3	Organiser des tournées d'informations et de communications sur la stratégie dans toutes les régions	Nombre de campagnes de communication organisé	MFPTPS	Tout ministère et institution			6	6		6	6		39 000	39 000	78 000
A.4.3.1.1.4	Organiser un séminaire gouvernemental d'appropriation de la stratégie	Nombre de participants au séminaire gouvernemental organisé	MFPTPS / SGG-CM	Tout ministère et institution			1		1	1			PM		0
A.4.3.1.1.5	Organiser une session de communication à l'endroit des élus nationaux	Nombre de participants à la session de communication	MFPTPS	Tout ministère et institution			1						40 000		40 000

A.4.3.1.1.6	Editer et diffuser des dépliants de la stratégie	Nombre de dépliants édités	MFPTPS	Tout ministère et institution		1000	1000		1	1		5 000	5 000		10 000
A.4.3.1.1.7	Réaliser et diffuser des publi-reportages sur la modernisation de l'administration	Nombre de diffusion du publi-reportage Nombre de publi-reportage réalisés	MFPTPS	Tout ministère et institution		25	25	25	5	5	5	50 000	50 000	50 000	150 000
A.4.3.1.1.8	Créer et tenir à jour un site web sur la modernisation de l'administration	Site web fonctionnel	MFPTPS	Tout ministère et institution		1	1	1	1	1	1	5 000	5 000	5 000	15 000
Code	Actions/Activités	Indicateurs	Responsable	Partenaires	Valeur de référence	CIBLES			PROGRAMMATION PHYSIQUE			PROGRAMMATION FINANCIERE (milliers FCFA)			
						2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	TOTAL
O.A.4.1.3.2	Renforcement du système d'archivage et le partage des informations entre les acteurs de la modernisation de l'administration	Existence du système d'archivage électronique										0	13000	1500	14500
A.4.3.1.2.1	Déployer le SIGED au sein de la structure de coordination de la stratégie	Système d'archivage informatisé mis en place	MFPTPS	MDENP			1			1			5 000		5 000
A.4.3.1.2.2	Traiter le passif des archives de la structure de coordination en vue de son intégration dans le SIGED	Proportion des archives traitées	MFPTPS	MDENP			70 %	100 %	1	1	1		4 000	1 500	5 500
A.4.3.1.2.3	Former les utilisateurs du SIGED au sein de la structure de coordination de la stratégie	Nombre d'utilisateurs formés	MFPTPS	MDENP			50			1			4 000		4 000
O.S.4.2	Objectif stratégique : Renforcer les capacités des acteurs en charge de la coordination											95 000	526 500	617 500	1 239 000
Code	Actions/Activités	Indicateurs	Source de vérification	Responsable	Valeurs de référence	CIBLES			Hypothèses et risques						
						2021	2022	2023							
E.A.4.2.1	Effet attendu : les capacités des ressources humaines sont renforcées	Proportion des acteurs en charge de la coordination formés	Rapport d'activités	MFPTPS					Adhésion des acteurs						
Code	Actions/Activités	Indicateurs	Responsable	Partenaires	Valeur de	CIBLES			PROGRAMMATION PHYSIQUE	PROGRAMMATION FINANCIERE (milliers FCFA)					

					référé nce	202 1	202 2	202 3	202 1	202 2	202 3	2 021	2022	2023	TOTA L
O.A.4. 2.1.1	Elaboration et mise en œuvre du plan de formation des acteurs de la modernisation	Taux de mise en œuvre du plan de formation										25 000	20 000	20 000	65 000
A.4.2.1. 1.1	Elaborer le plan de formation des acteurs chargé de la coordination de la modernisation de l'administration	Existence du plan de formation	MFPTPS	Tout ministère et institution		1			1			5 000			5 000
A.4.2.1. 1.2	Assurer la formation des acteurs chargés de la coordination de la modernisation de l'administration	Capacités des acteurs renforcées	MFPTPS	Tout ministère et institution		1	1	1	1	1	1	20 000	20 000	20 000	60 000
Code	Actions/Activités	Indicateurs	Responsable	Partenair es	Valeu r de référé nce	CIBLES			PROGRAMMA TION PHYSIQUE			PROGRAMMATION FINANCIERE (milliers FCFA)			
						202 1	202 2	202 3	202 1	202 2	202 3	2 021	2022	2023	TOTA L
O.A.4. 2.1.2	Développement de partenariats et d'échanges d'expériences	Nombre de contrats signés										40 000	115 000	115 000	270 000
A.4.2.1. 2.1	Nouer des partenariats avec des organisations pour la formation des acteurs	Nombre de conventions de partenariats conclues	MFPTPS	Tout ministère et institution		1	2	3	1	1	1	20 000	50 000	50 000	120 000
A.4.2.1. 2.2	Effectuer des voyages d'études et d'échanges d'expériences	Voyages d'études et d'échanges réalisés	MFPTPS	Tout ministère et institution		1	1	1	1	1	1	20 000	65 000	65 000	150 000
Code	Actions/Activités	Indicateurs	Source de vérification	Respon sable	Valeu rs de référé nce	CIBLES			Hypothèses et risques						
						202 1	202 2	202 3							
E.A.4.2 .2	Effet attendu : les dotations en ressources matérielles et financières sont améliorées	Proportion des agents disposant du kit minimal en ressources matérielles	Rapport d'activités	MFPTPS											
		Taux de mobilisation des ressources financières	Rapport d'activités	MFPTPS											

Code	Actions/Activités	Indicateurs	Responsable	Partenaires	Valeur de référence	CIBLES			PROGRAMMATION PHYSIQUE			PROGRAMMATION FINANCIERE (milliers FCFA)			
						2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	TOTAL
O.A.4.2.2.1	Dotation en ressources matérielles	Proportion d'agents disposant d'un kit minimum										20 000	381 500	472 500	874 000
A.4.2.2.1.1	Acquérir des ordinateurs	Nombre de points focaux équipés Nombre d'ordinateurs acquis	MFPTPS				150	150		150	150		75 000	75 000	150 000
A.4.2.2.1.2	Acquérir des véhicules	Nombre de point focaux équipés Nombre de véhicules acquis	MFPTPS				10	10		10	10		250 000	250 000	500 000
A.4.2.2.1.3	Acquérir des consommables informatiques	Taux de couverture des besoins en consommables informatiques	MFPTPS				1	1		1	1		30 000	30 000	60 000
A.4.2.2.1.4	Acquérir du matériels et mobiliers de bureau	Taux de couverture des besoins en matériels de bureau	MFPTPS					1			1			100 000	100 000
A.4.2.2.1.5	Acquérir des photocopieurs	Nombre de photocopieurs acquis	MFPTPS				3	5		1	3		10 500	10 500	21 000
A.4.2.2.1.6	Acquérir des scanners	Nombres de scanners acquis	MFPTPS				6	10		3	4		2 000	3 000	5 000
A.4.2.2.1.7	Acquérir des imprimantes	Nombre d'imprimantes acquises	MFPTPS				15	20		5	5		4 000	4 000	8 000
A.4.2.2.1.8	Acquérir un équipement complet de visio-conférence	Existence d'un équipement complet pour visio-conférence	MFPTPS			1			1			20 000			20 000

A.4.2.2.1.9	Acquérir un logiciel métier de gestion et d'archivage électronique	Existence du logiciel de gestion et d'archivage acquis	MFPTPS				1			1			10 000	0	10 000	
Code	Actions/Activités	Indicateurs	Responsable	Partenaires	Valeur de référence	CIBLES			PROGRAMMATION PHYSIQUE			PROGRAMMATION FINANCIERE (milliers FCFA)				
						2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	TOTAL	
O.A.4.2.2.2	Mobilisation des ressources financières	Taux de financement des PTA											10 000	10 000	10 000	30 000
A.4.2.2.2.1	Organiser des tables rondes	Nombre de tables rondes réalisées	MFPTPS	Tout ministère et institution		1	1	1	1	1	1	5 000	5 000	5 000	15 000	
A.4.2.2.2.2	Faire des plaidoyers auprès des acteurs pour la mobilisation de ressources financières	Nombre d'actions de plaidoyers réalisées	MFPTPS	Tout ministère et institution		2	2	2	2	2	2	5 000	5 000	5 000	15 000	
TOTAL GENERAL												6 717 625	13 391 125	12 904 625	33 013 375	